

LA SEULE REVUE
DÉDIÉE AUX PG
PROFESSIONNELS
DU GAZ

JANVIER 2026

#61



LE DISPOSITIF PG MAINTENANCE FAIT PEAU NEUVE p.13



EXPERTISE

Baromètre filière :
mieux vous
connaître

/ p.8



BONNES PRATIQUES

ClimatiK', le comparateur
de solutions de chauffage
qui vous manquait

/ p.16



ATOUT GAZ

La filière en force
sur Renodays
/ p.19



PROFESSIONNEL DU GAZ
INSTALLATION - MAINTENANCE

Une question technique ou réglementaire ?

habitA⁺ met à disposition
des professionnels du gaz un numéro dédié

! Pensez à vous munir de votre identifiant habitA⁺ avant de passer votre appel (2 lettres et 5 chiffres)

0 820 08 70 50



Service 0,12 € / min
+ prix appel

La seule hotline à faire une réponse écrite sous 48 h ouvrées.

Contact par téléphone ou par mail à contact@habitaplus-online.com



- Certificats de Conformité
- Conduits de fumée et de raccordement
- Dimensionnement gaz
- Organes de coupure

- Site de production d'énergie
- Tracé gaz après compteur
- Tracé gaz avant compteur
- Ventilation, volume/enveloppe



L'ÉDITO

« Le gaz en 2026 : entre défis, opportunités et bon sens ! »

Julien Darthou, vice-président Association PG, trésorier habitA⁺

P. 5

120 JOURS

L'actualité de la profession

P. 6

EXPERTISE

Baromètre filière : mieux vous connaître pour mieux vous accompagner

P. 8

Le certificat de conformité gaz s'élargit à la PAC hybride

P. 10

Le dispositif PG Maintenance fait peau neuve

P. 13

Découvrez les cinq partenaires de PG Maintenance

P. 14

BONNES PRATIQUES

ClimatiK' : le comparateur de solutions de chauffage qui vous manquait !

P. 16

JANVIER 2026

#61

ATOUTS GAZ

La filière gaz en force sur Renodays

P. 19

QUESTION RÉGLEMENTAIRE HABITA⁺

Tout savoir sur votre devoir de conseil

P. 26

PAROLE DE PG

L'appellation PG : un atout majeur pour les plombiers chauffagistes

P. 29

Patricia Josse : « Nous avons besoin qu'un maximum de nos techniciens se forment pour devenir PG »

P. 30

Mattéo Barillé : « Même en étant très expérimenté on ne peut jamais se dire qu'on a tout vu »

P. 32

CULTURE G

Bien assurer son activité : l'autre marque de votre professionnalisme

P. 34



Revue quadrimestrielle de l'Association des Professionnels du Gaz réservée à ses adhérents – Immeuble Linea : 1 rue du général Leclerc, 92800 Puteaux – Directeur de la publication : Romain Ruillard – Rédactrice en chef déléguée : Dominique Ortin-Meaux – Comité de rédaction : Éric Abad, Virginie Balzer, Jérémy Bidaud, Marie Cambrelen, Sylvain Chaulet, Mohamed Habaoui, Jean-Baptiste Jarry, Julien Lambolez, Hervé Naves, Jean-Pierre Pichon, Bruno Py, Cyril Radici, Delfine Salvador, Philippe Schönberg – Rédaction : Yann Cabaret, Jean-Charles Guézel, Dominique Ortin-Meaux, Cédric Rognon – Coordination de la publicité : Adrien Plonka – Conception graphique : Hugues Jacquemin – Conception/Réalisation : Mot à Meaux – Crédits photo : GRDF, Gregory Brandel, Freepic, Flaticon, Antoine Meyssonnier, Shutterstock, IStock, D.R. – Impression : Calligraphy Print, Chateaubourg (35).

lesprofessionnelsdugaz.com



PROFESSIONNEL DU GAZ
INSTALLATION - MAINTENANCE

ÉCRIRE À
la rédaction de « G »
contact@habitaplus.fr



<https://lesprofessionnelsdugaz.com>

VOTRE ESPACE DÉDIÉ S'ENRICHIT

- Tableau de bord
- Suivi des contacts
- Courriers
- Mes appellations
- Audit CC2
- Fiche Visa Qualité
- Mention PAC hybride
- Mention Conduit de fumée
- Mention Gaz vert
- Mes chantiers décarbonation
- Attestations d'entretien
- Appellation Maintenance
- Mes données personnelles
- Mes outils pratiques PG

▶ **Accédez** à votre tableau de bord

▶ **Retrouvez** les demandes de contacts effectuées par les particuliers

▶ **Retrouvez** tous vos courriers dématérialisés des Associations habitA⁺/PG dans cet espace*

▶ **Faites le point** sur vos appellations PGI et PGM, les dates d'habilitation de vos Responsables Gaz Installation et/ou Maintenance

▶ **Sélectionnez un CC2** lors d'un déclenchement d'audit et suivez vos résultats d'audits selon la nouvelle convention PG

▶ **Remplissez la Fiche Visa Qualité** numérique au juste nécessaire après avoir qualifié votre chantier sur le site PG

▶ **Gérez** vos mentions

▶ **Possibilité de bénéficier d'une contribution financière de 400 € HT** lors du passage du fioul au gaz naturel, propane ou gaz vert, selon les conditions d'éligibilité de l'Association PG.

▶ **Complétez directement** vos attestations d'entretien dématérialisées depuis votre Smartphone, votre tablette ou votre PC

▶ **Possibilité de payer pour bénéficier de l'appellation PG Maintenance** et de déposer/consulter les attestations d'entretien pour le lancement de l'un des 2 accompagnements techniques (selon la gouvernance de votre organisation professionnelle)

▶ **Modifiez ou complétez** les informations de votre entreprise

▶ **Retrouvez** les différents outils et documents utiles au quotidien

Comment créer votre espace personnel ?

Connectez-vous sur le site www.lesprofessionsdugaz.com

> onglet : Vous êtes professionnel

Vous pourrez vous inscrire en entrant votre numéro habitA⁺ (deux lettres et cinq chiffres) qui figure en haut à droite de tous les mails envoyés par habitA⁺ ou PG - Professionnel du Gaz

Votre numéro habitA⁺ : AB12345

Lancement de la mention Conduit de fumée
Différez-vous !

*Attention : depuis le 1^{er} janvier 2024, nous avons cessé d'envoyer des courriers papier.

LE GAZ EN 2026 : entre défis, opportunités et bon sens !

Le gaz, une énergie du présent et de l'avenir

En France, toute la stratégie énergétique converge vers l'électricité. Les décideurs de notre politique énergétique font abstraction du verdissement du gaz et du fait que les objectifs de 20 % de gaz renouvelable dans les réseaux à 2030 seront tenus. Ce faisant, elle néglige les atouts de cette énergie produite localement pour la souveraineté énergétique du pays. Or le gaz vert est une énergie du présent et de l'avenir. Pas une simple énergie de transition.

Nous le voyons tous sur le terrain : les consommateurs souhaitent avoir le choix de la solution la mieux adaptée à leur logement, à leur budget et à leurs attentes en matière de confort. En tant que professionnels, nous devons pouvoir préconiser ce qui est le plus pertinent techniquement et économiquement. Cela peut tout aussi bien être une chaudière gaz THPE, une PAC hybride ou une PAC 100 % électrique. À cet égard, nous devrions pouvoir prescrire à nos clients la solution la plus pertinente et non celle choisie par l'État. Il n'est pas justifié d'imposer à nos clients une solution purement électrique parce que l'État a décidé de faire tourner les compteurs !

Le projet de TVA à 20 % sur les PAC hybrides* : un coup dur et plutôt incompréhensible

Après l'augmentation de la TVA à 20 % sur les chaudières gaz, dont l'impact a commencé à se faire sentir et qui sera notable en 2026 (les professionnels non soumis à la TVA tireront leur épingle du jeu !), c'est au tour des PAC hybrides d'être dans le collimateur. Je suis stupéfait par cette lecture de la doctrine fiscale. En quoi, dans une PAC hybride, l'appoint gaz est-il l'élément le plus important de l'opération alors que les règles de dimensionnement imposent un taux de couverture thermodynamique minimal de 70 % ?

Pour moi, ce revirement est un non-sens total. La PAC hybride contribue au double objectif de réduction des consommations et de décarbonation. La filière continue de faire front pour éviter cette hausse incompréhensible de la TVA*

Des solutions de financement pour nos clients

Nos entreprises sont généralement très à l'aise sur le plan technique, mais moins sur la partie commerciale. Pour aider nos adhérents en cette période morose, nous réfléchissons actuellement à l'élaboration d'une offre de financement à proposer à vos clients. La mécanique serait gérée par un partenaire de nos associations habitA⁺/PG afin de vous dégager de tout l'aspect administratif de la demande de prêt. Objectif : vous permettre de proposer un financement au meilleur taux pour vos clients et faciliter la signature des devis, sans crainte que le client ne vous échappe.

Du nouveau dans les conventions PG

Après la signature de la convention PG Maintenance en juillet 2025, une nouvelle convention PG Installation entre en vigueur en 2026. Elle s'étend aux établissements recevant du public de 5^e catégorie (magasins, restaurants, cabinets médicaux...) et, par la même occasion, aux départements et territoires d'outre-mer. Dans un souci de pédagogie, les contrôles seront, dans un premier temps, effectués par sondage, mais c'est un pas en avant vers l'harmonisation des pratiques sur l'ensemble du territoire national. Et une reconnaissance de la qualité et de la sécurité des installations réalisées par les Professionnels du Gaz ! ●

*À l'heure où nous mettons sous presse, aucune décision officielle n'est encore prise.

Tout ce que vous devez savoir sur les évolutions de la CONVENTION PG INSTALLATION

A compter du 1^{er} janvier 2026, la convention PG Installation évolue. Objectif : renforcer le dispositif qualité, élargir son périmètre territorial et faire davantage place aux acteurs de terrain. Trois évolutions structurantes sont à retenir pour les Professionnels du Gaz.

1 - EXTENSION DE LA CONVENTION À L'OUTRE-MER
La convention PG Installation s'étend désormais aux départements et régions d'outre-mer. Cette extension s'accompagne toutefois d'une modalité spécifique concernant l'audit PG. Alors qu'en métropole celui-ci intervient dans un délai de deux mois, il pourra être réalisé dans un délai de 12 mois dans les DROM*. Une adaptation destinée à tenir compte des réalités locales, tout en maintenant les exigences du dispositif qualité.



PROFESSIONNEL DU GAZ
INSTALLATION



*Départements et régions d'outre-mer



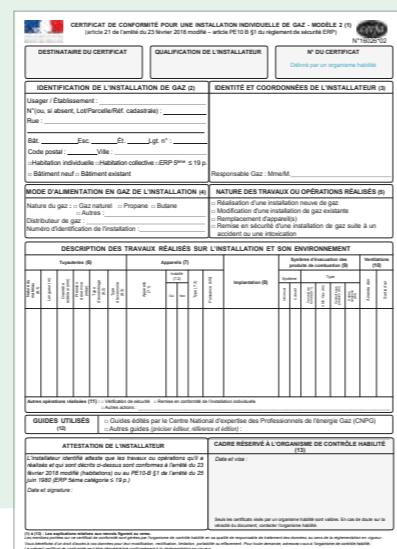
► Pour en savoir plus sur le rôle du CCRG, visionnez notre vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=wEl7K9-qwo>

RÉGLEMENTATION

Un nouveau Certificat de conformité modèle 2 depuis le 1^{er} janvier 2026

Voici le nouveau CC2, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2026.

- 1 Un document CERFA, conçu pour éviter la fraude
 - 2 Un périmètre élargi aux ERP 5^e catégorie ≤ 19 personnes (1 et 2 - rubrique Identification de l'installation de gaz)
 - 3 Intégration des innovations techniques et des codes associés : PAC hybride, détendeur à sécurité intégrée, inverseur à sécurité intégrée (7 - rubrique Appareils)
 - 4 Amélioration de la lecture du tableau « typologie des appareils »
 - 5 Clarification des actions attendues (11 - rubrique Autres opérations réalisées)
 - 6 Suppression du cadre réservé au distributeur, afin de simplifier le process administratif.
- Ces évolutions sont le fruit de nombreux travaux de la filière gaz (associations gazières, organisations professionnelles, organismes de contrôle).



AGENDA

16 et 17 avril 2026

CONGRÈS UMGCCP-FFB

à Montpellier

4 juin 2026

CONGRÈS SYNASAV

au palais Brongniart, Paris

23, 24 et 25 juin 2026

CONGRÈS CAPEB

à Marseille

28 septembre au 1^{er} octobre 2026

INTERCLIMA

à Paris

INDEX MENTIONS

ENGAGÉ GAZ VERT

02272

PAC HYBRIDE

00860

CONDUIT DE FUMÉE

00657

LES CC2 étendus aux ERP de 5^e catégorie ≤ 19 personnes

Depuis le 1^{er} janvier 2026, les établissements recevant du public (ERP) de 5^e catégorie (dits ERP ≤ 19 personnes, à savoir les établissements recevant au plus 19 personnes constituant le public, sans locaux à sommeil) sont considérés comme des logements au sens de l'arrêté du 23 février 2018 modifié. Pour faire simple ce sont les cabinets médicaux, les dentistes, les coiffeurs, etc.

Ainsi, lors d'une installation de gaz, d'une modification ou du remplacement d'un appareil dans ces établissements, un certificat de conformité modèle 2 devient obligatoire. En parallèle, une convention PG avec le ministère de l'Intérieur est en cours d'élaboration et devrait être signée au 15 janvier 2026, au moment de l'édition de la Revue G 61. Cette convention élargit les règles PG Installation à ces établissements (contrôle par sondage, RGI, etc.).

La période de renouvellement du PGI ayant commencé, vos Organisations Professionnelles ont anticipé en vous faisant signer classiquement votre dossier PGI « habitat ». Elles vous demanderont cependant si vous êtes d'accord pour étendre les règles du PG aux « ERP ≤ 19 personnes ».

Un conseil, faites-le ! Ça ne peut être que bénéfique pour vous. Dans le cas contraire, vous serez amenés à être contrôlés de manière systématique à chaque émission de votre CC2 sur ces établissements. À noter que pour aligner la filière sur cette évolution, les contrôles par les organismes habilités (Qualigaz Evonia, Dekra ou Copraudit) débuteront à partir du 1^{er} juillet 2026.



120 jours



RENDEZ-VOUS DE LA FILIÈRE GAZ 2026

BIENTÔT PRÈS de chez vous !

Rouen

Château de la Vaupalière
26 mars 2026

Orléans

Château de Champvallins
11 juin 2026

Montauban

Château de Cransac
12 mars 2026

Savigny-Le-Temple

Résidhome « Suites Paris Sénart »
22 avril 2026

Pont-à-Mousson

Abbaye des Prémontrés
8 avril 2026

Avignon

Domaine de la tour des Chênes
5 mars 2026

Des nouveautés vous attendent.

3 ateliers ont lieu en parallèle pour mieux vous informer.

1 Extension du périmètre du CC2 et de l'appellation PG, une opportunité de différenciation et de business. Animation : PG, habitA+, Qualigaz Evonia, Dekra

2 Comment améliorer votre chiffre d'affaires d'entreprise alors que nous sommes en période de crise du bâtiment ? Animation : PG, Association française de la ventilation, G1Besoin, Digitaleo, GRDF

3 Sécurisation et performance des installations collectives d'évacuation des produits de combustion. Devenez partie prenante de la structuration de la filière. Animation : PG, Uniclima, GRDF, Poujoulat, Ubbink

Évidemment, pendant les pauses, vous pourrez échanger avec les partenaires présents.

Autre nouveauté, les RDV Filière gaz seront accessibles aux bailleurs sociaux, aux syndics de copropriété et aux CFA locaux.

Alors pré-reservez vos dates. Les invitations officielles arrivent.

antargaz

atlantic

BOR THERMIA

BOSCH

Butagaz

CAPEB

CHOCO DECAYEUX

CLESSE

De Dietrich

DEKRA

elm.leblanc

FRISQUET

G1Besoin

GRDF

habi A+

impex

omegaFlex

PLUG&GOZ

Cheminey Poujoulat

Qualigaz

évoNIA

Saunier Duval

SYNASAV

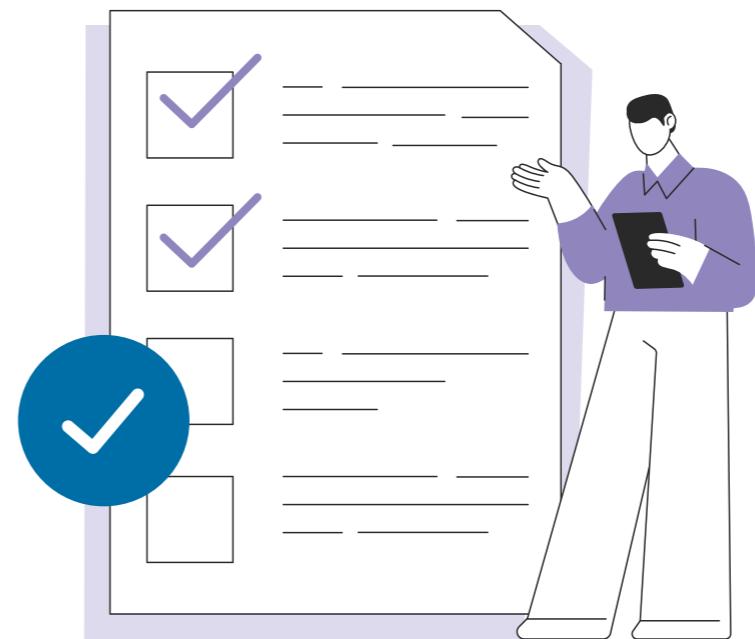
testo

BAROMÈTRE FILIÈRE

Mieux vous connaître pour mieux vous accompagner

À la demande du Bureau de l'Association PG, l'Ifop a réalisé une étude^[1] auprès de 471 entreprises représentatives de la diversité des PG dans le but de mieux connaître vos activités, comprendre vos attentes et optimiser les actions d'animation et d'accompagnement. Cette étude constitue une photographie à date, le point zéro d'un baromètre qui permettra de voir, à intervalles réguliers,

comment vos entreprises s'adaptent au contexte de transition énergétique et technologique comme aux exigences croissantes des clients en matière de conseil et de pédagogie. Elle permet à l'Association PG de dessiner une feuille de route pour mieux vous accompagner dans la communication vers vos clients et vous proposer une offre adaptée répondant à ces enjeux. ●



RETROUVEZ

tous les résultats détaillés sur le site :
<https://lesprofessionnelsugaz.com/professionnel/barometre-ifop-2025-lassociation-pg-votre-alliee-face-aux-nouveaux-defis-de-la-filiere>

► ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES ET ACCOMPAGNEMENT

 4 PG INTERROGÉS SUR 10 ONT IDENTIFIÉ DES BESOINS DE FORMATION OU D'ACCOMPAGNEMENT SUR DES TECHNOLOGIES COMME LA PAC HYBRIDE

Les outils d'accompagnement souhaités :

- Des outils de simulation d'aide et du reste à charge (43 %)
- Un accompagnement au dimensionnement du système de chauffage (36 %)
- Un outil de simulation technico-économique des produits des différents fabricants (29 %)
- Des informations sur le prix des énergies (22 %)
- Un outil de calcul de baisse des émissions de CO₂ (18 %)

• Les PG ont accès, depuis le 19 décembre 2025, au logiciel ClimatiK' pour le dimensionnement de leurs projets et le calcul du reste à charge pour les clients. Ce logiciel permet la comparaison entre les produits de différents fabricants, en termes de coûts, d'économies d'énergie et de réduction des émissions de CO₂. (voir p. 16)

► Un outil de dimensionnement des canalisations gaz (15 %)

• Cegibat met à disposition un outil qui calcule le diamètre des canalisations gaz (jusqu'à quatre appareils) ainsi que la perte de charge associée en fonction des paramètres de l'installation : <https://cegibat.grdf.fr/simulateur/dimensionnement-canalisations-gaz>

► ENJEUX ET PERSPECTIVES FACE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (en % de PG interrogés)

85 % SE SENTENT CONCERNÉS PAR LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES ET ENVIRONNEMENTALES

Pourquoi cette sensibilité aux normes ?

- Parce que cela aura un impact direct sur l'activité (51 %)
- Parce que cela correspond à des valeurs personnelles / environnementales (50 %)
- Parce que les clients en parlent de plus en plus (34 %)
- Pour rester compétitifs sur le long terme (33 %)
- Pour anticiper un basculement du marché (27 %)

50 % Pour près d'1 professionnel sur 2, la demande pour des solutions de chauffage au gaz va diminuer.

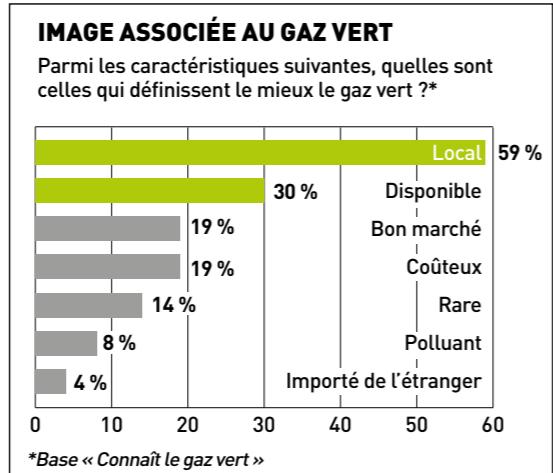
89 % CONNAISSENT LE GAZ VERT. Plus de la moitié d'entre eux (57 %) y voient même une opportunité de développement.

6 ADHÉRENTS INTERROGÉS SUR 10 PARMI CEUX QUI CONNAISSENT LE GAZ VERT EN PARLENT À LEURS CLIENTS

Principaux arguments mis en avant :

- La compatibilité des équipements de chauffage existants (52 %)
- La présence d'un site de méthanisation à proximité (44 %)
- Les atouts environnementaux : réduction des émissions de CO₂, énergie renouvelable (39 %)
- La contribution au développement de l'économie locale et à l'agriculture sur le territoire (36 %)
- La participation à la transition énergétique (32 %)
- Le coût sur la facture d'énergie (22 %)
- L'existence de contrats de fourniture de gaz vert (14 %)

Pour bien parler du gaz vert à vos clients : choisirlegazvert.fr



Sans aucun doute, le gaz vert, produit sur nos territoires à partir de déchets agricoles, agroalimentaires ou de biodéchets, est bien local et renouvelable. Vous êtes près de 6 sur 10 à mettre ces caractéristiques en avant.

► STRATÉGIE COMMERCIALE ET ADAPTATION AU MARCHÉ

87 % DES PG CONNAISSENT LA PAC HYBRIDE

• 40 % la prescrivent • 6 % s'y forment

Ceux qui ne la prescrivent pas évoquent :

- Le coût d'installation trop élevé pour les clients (62 %)
- Une demande client encore trop faible (35 %)
- L'incompatibilité avec certaines installations existantes (26 %)
- La méconnaissance du produit (13 %)
- Le manque de formation des équipes (10 %)
- La complexité de mise en œuvre (9 %)

Les principales attentes en matière d'accompagnement sont :

- De l'aide à la gestion administrative des aides MaPrimeRénov' et CEE (34 %)
- De la communication auprès des clients (31 %)
- Des formations techniques (20 %)
- De l'assistance technique sur les chantiers (19 %)
- Une hotline technique et réglementaire (10 %)

Deux possibilités pour vous informer : la hotline réglementaire habitA+/PG : 0820 08 70 50 ou la hotline Cegibat : 09 69 32 98 88, notamment sur la PAC hybride (touche 2)

 **PLUS DE 4 PG INTERROGÉS SUR 10** proposent des rénovations d'ampleur ou des rénovations globales. Un excellent moyen d'élargir son volume d'affaires !



Lors de vos interventions chez vos clients (installation ou maintenance), pensez à coller les étiquettes Compatible gaz vert. Le QR code vous permet d'engager le dialogue en les amenant sur le site choisirlegazvert.fr

Vous pouvez commander gratuitement les étiquettes

« Installateur engagé Gaz Vert » et étiquettes « Compatible Gaz Vert »
 ici : <https://boutiquegazvert.fr/3-installateur-chauffagiste>

► ET POUR CONCLURE...

85 % DES ADHÉRENTS INTERROGÉS SONT SATISFAITS DE L'ASSOCIATION PG et recommanderaient à des confrères d'y adhérer

« Merci pour ce signe de confiance et de reconnaissance de notre rôle de fédérateur. Nous prenons cela comme un engagement à vous offrir encore plus de service, notamment en termes de formation technique et réglementaire. Dans un contexte de profonde mutation énergétique et technologique, nous voulons continuer à donner du sens et de la légitimité à votre métier. »

Vincent Dos Santos, président Association PG.

(1) Étude réalisée du 17 juillet au 1^{er} août 2025



Le certificat de conformité gaz s'élargit à la PAC hybride

En 2026, le CC2 évolue pour prendre en compte l'essor de la PAC hybride. Lors de l'installation de cet équipement biénergie, les points de contrôle étaient jusqu'à présent limités à la seule chaudière gaz. Ils seront désormais élargis à l'ensemble de l'équipement au 1^{er} juillet 2026. **PAR CÉDRIC ROGNON**

Utilisé depuis plus de quarante ans pour attester de la conformité des installations intérieures de gaz à usage individuel, le certificat de conformité modèle 2 (CC2), établi et signé par l'installateur puis validé par un organisme de contrôle agréé, a fait ses preuves. Son caractère est obligatoire pour toutes les personnes qui réalisent des travaux gaz (PG ou non mais aussi particuliers) : les installateurs ne possédant pas l'appellation PG doivent se soumettre à un contrôle systématique de leur installation, là où les PG, ayant validé une formation spécifique, ne sont audités qu'une fois par an ou toutes les 25 installations. Ainsi, les installateurs sont protégés dans leur domaine d'intervention et leurs clients assurés d'une installation réalisée dans les règles de l'art. Rappelons que depuis sa mise en place, le dispositif PG a conduit à diviser par sept le nombre d'anomalies sur les installations gaz.

L'avenir du gaz passe par l'hybridation

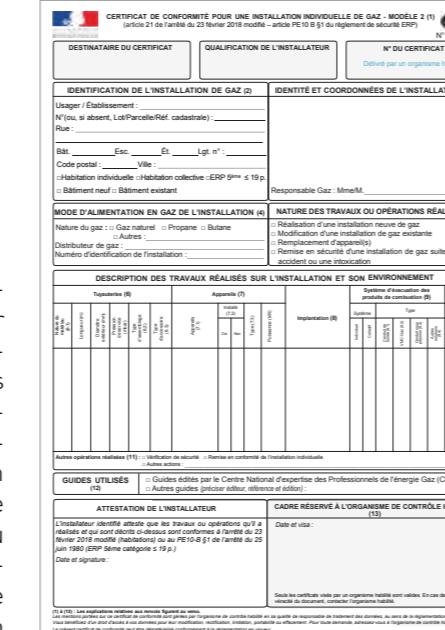
Latente de la neutralité carbone à horizon 2050 passe par la décarbonation des installations gaz, avec des actions menées à trois niveaux : sobriété énergétique et économies d'énergie, optimisation et rénovation du système de chauffage et verdissement du gaz. Dans ce contexte, l'hybridation constitue une voie d'avenir pour aller plus loin dans la décarbonation que la seule chaudière THPE. Fer de lance de cette révolution en marche, la pompe à chaleur hybride combine intelligemment chaudière gaz THPE et PAC air/eau de faible puissance, privilégiant l'énergie la plus avantageuse en fonction des conditions climatiques et du confort attendu. Résultat : une baisse des consommations de 40 % et une réduction de CO₂ de 70 % par rapport à une ancienne chaudière.

Une opportunité pour la filière

Jusqu'à présent, le CC2 ne s'appliquait que sur la partie chaudière gaz de la PAC hybride, sans contrôle de l'installation dans son ensemble. Aujourd'hui, le dispositif évolue et les points de contrôle seront élargis à l'ensemble de l'équipement (chaudière + unité PAC) à partir du 1^{er} juillet 2026. Un travail a été mené en ce sens par la filière gaz, les organisations professionnelles et les orga-

« L'élargissement du certificat de conformité à la PAC hybride est la garantie d'une qualité de prestation et d'un meilleur suivi du point de vue réglementaire. C'est l'assurance que la pose est réalisée dans les règles de l'art, tant au niveau sécurité que technique. »

JOAQUIM FERNANDEZ DE CASTRO, FFB, PRÉSIDENT D'HABITA+




« La PAC hybride combine à la fois une installation électrique sur la partie PAC et une installation gaz sur la partie chaudière. Il est important de sécuriser ces deux aspects de l'installation, pour le professionnel comme pour le client. Le CC2 matérialise pour le client le sérieux et la sécurité apportés par le professionnel à son installation. »

JULIEN DARTHOU, CAPEB, TRÉSORIER D'HABITA+

nismes de contrôle pour établir les points de contrôle relatifs à la PAC hybride, toujours dans une logique de sécurité des biens et des per-



Le CC2 et le référentiel de contrôles sont adaptés pour l'ensemble des éléments d'une installation de PAC hybride.

FOCUS SUR LES NOUVEAUX POINTS DE CONTRÔLE

Les trois principaux domaines de sécurité identifiés feront chacun l'objet de quelques points de contrôle :

- **Risques liés à l'implantation** des matériaux
- **Risques électriques**

Risque d'écrasement par basculement de l'unité extérieure (par exemple quand elle est fixée en façade)

Modalités pratiques

En pratique, l'installateur PG aura juste à déclarer la pose et la mise en service d'une PAC hybride lorsqu'il établira son CC2. Le mode de fonctionnement du dispositif qualité reste inchangé, avec un certificat unique refacturé au client et un audit annuel ou toutes les 25 installations. Les trois organismes de contrôle restent toujours Copraudit, Dekra et Qualigaz Evonia. En

« Ce nouveau référentiel de contrôle a pour objectif de garantir que la PAC hybride, combinant une chaudière gaz et une pompe à chaleur, est installée dans les règles de l'art, reconnue comme conforme et maintenue durablement. »

VINCENT DOS SANTOS, SYNASAV, PRÉSIDENT ASSOCIATION PG, VICE-PRÉSIDENT D'HABITA+



« Quand une nouvelle technologie apparaît, la profession sait réagir rapidement et augmenter le périmètre des points de contrôle pour éviter toute contre-référence. Le référencement de la PAC hybride comme appareil à gaz conforte l'installateur quand il établit son certificat de contrôle. La conformité qui s'applique à l'ensemble de l'équipement protège l'installateur et son client. »

PHILIPPE SCHÖNBERG, CNPG, VICE-PRÉSIDENT D'HABITA+

cas d'audit, les points de contrôle seront en revanche élargis par rapport à une installation 100 % gaz (voir encadré Nouveaux points de contrôle). En cas d'anomalie de type 2, le PG s'exposera, comme cela est déjà le cas pour les installations 100 % gaz, à une procédure de contrôle renforcée. L'entrée en vigueur de ce nouveau dispositif est attendue pour le 1^{er} juillet 2026. habitA+/PG précisera les points de contrôle lors de la prochaine revue G#62. ●

Découvrez PG Maintenance 2026



2 accompagnements techniques à votre disposition :

JE SUIS NOUVEAU DANS LA MAINTENANCE

L'accompagnement technique terrain vous correspond. Un technicien formateur se déplace chez votre client pour vous fournir les clés d'une bonne maintenance d'un appareil gaz. Il vous aide également dans le remplissage de l'attestation d'entretien.

Formule n°1 : 165 € HT

J'EXERCE LA MAINTENANCE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES

L'accompagnement technique sur l'attestation d'entretien vous correspond. Un technicien formateur vous guide dans la bonne réalisation de l'attestation d'entretien.

Formule n°2 : 65 € HT

Dans tous les cas, avec l'appellation PG Maintenance, vous bénéficiez de :



Pack de démarrage offert pour les 100 premiers PGM comprenant : une valise d'entretien et un accompagnement spécifique à l'utilisation de nos outils



Deux mois d'abonnement offerts sur le logiciel EasySAV pour un an d'engagement



Deux mois offert sur EDITHERM pour un an d'abonnement ou quatre mois offerts pour trois ans d'abonnement avec le code promo : PG26



Service clic&collect et fourniture des pièces en moins de 24 heures dans toute la France



Offre des produits de traitement d'eau d'une valeur de 100 €



Conditions spéciales sur équipements neufs : jusqu'à 300 € HT offerts.
Traitement prioritaire lors de vos retours au service technique



Vous pouvez également accéder à l'information sur les évolutions réglementaires de la maintenance (arrêté du 15 septembre 2009 modifié, norme NF X 50-010), effectuer le remplissage de vos attestations d'entretien directement sur tablette ou smartphone et disposer d'une visibilité sur le site lesprofessionnelsdugaz.com qui vous apportera des contacts clients.

LE DISPOSITIF PG MAINTENANCE fait peau neuve



PROFESSIONNEL DU GAZ
MAINTENANCE

PAR JEAN-CHARLES GUEZEL

Sur 13 500 Professionnels du Gaz, environ 1 000 sont détenteurs de l'appellation PG Maintenance.

« Nous pensons que davantage d'entreprises auraient intérêt à saisir ce relais de croissance pour leur activité. C'est pourquoi nous avons fait en sorte de rendre le dispositif PGM encore plus attractif et accessible », explique Romain Ruillard, directeur général des Associations PG et habitA⁺.

Deux niveaux d'accompagnement technique

La convention PG Maintenance a été signée l'été dernier et a pris effet le 1^{er} décembre 2025. Les nouvelles règles vont dans le sens d'une plus grande liberté dans les modalités de l'accompagnement technique (par ailleurs plus pédagogique que par le passé : détails dans la présentation de Dekra ci-contre) et d'une extension des avantages commerciaux proposés par les partenaires de l'appellation. « Si l'entreprise est déjà experte en maintenance, elle pourra choisir un accompagnement à distance allégé, centré sur l'attestation d'entretien, par rapport à celui que nous recommandons aux professionnels moins expérimentés : en situation réelle et en présence d'un contrôleur Dekra », précise Romain Ruillard. Une différence qui se traduit également sur le montant des cotisations annuelles : 165 euros HT pour l'accompagnement « terrain » contre 65 euros HT pour l'accompagnement « allégé » (avec toutefois les mêmes services de veille technique, réglementaire et offres commerciales). « Plus de huit fois sur dix, les erreurs concernent l'attestation d'entretien (utili-

sation d'un document non conforme à la norme NF X50-010 en vigueur, rédaction incomplète...). C'est pourquoi nous proposons ces deux formules d'accompagnement.

PGM, l'entreprise doit fournir dix attestations, parmi lesquelles une sera choisie au hasard pour ne pas fausser l'accompagnement technique.

Des services et des remises

Autre point fort du nouveau dispositif PGM : le partenariat commercial négocié par PG/habitA⁺ avec plusieurs fournisseurs de remises assure aux titulaires de l'appellation des remises non négligeables (voir détails page suivante). Pour bénéficier de tous ces avantages, rien de plus facile : il vous suffit de pousser la porte de votre organisme professionnel (Capeb, FFB ou Synasav) pour vous inscrire ou de contacter les distributeurs Dispart ou Partedis pour bénéficier des offres commerciales proposées.

ELLE TÉMOIGNE

Virginie Balzer, cheffe de pôle des activités nationales Gaz-CEE de Dekra



UNE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE AVANT TOUT

Le titulaire de l'appellation PG Maintenance a désormais le choix entre deux formules d'accompagnement technique (lequel a dorénavant lieu une fois par an dans tous les cas).

• **La première porte exclusivement sur les attestations d'entretien.** La mission de nos services consiste à analyser une attestation d'entretien récente, choisie au hasard parmi dix documents transmis par l'entreprise à PG/habitA⁺, et à vérifier la conformité réglementaire du formulaire ainsi que la pertinence et la clarté des informations qui y sont inscrites par le PGM. Un rapport d'accompagnement lui sera ensuite adressé avec la mise en avant des points à améliorer. Cet accompagnement ne prévoit pas de déplacement d'un intervenant de Dekra.

Un rapport d'accompagnement sera adressé à l'entreprise en faisant ressortir les points forts comme les axes d'amélioration de l'intervention, tant sur le plan technique que relationnel avec le client.

Découvrez les cinq partenaires de PG MAINTENANCE



VINCENT ROURET, directeur du réseau de la pièce détachée

Pourquoi avoir intégré le dispositif Partenaires PG Maintenance ?

Dédiée à la maintenance, l'activité que je représente est passée de 13 agences en 2014 à 69 actuellement, et nous comptons poursuivre cette croissance en nous appuyant notamment sur le réseau des PG Maintenance.

Quels avantages proposez-vous aux titulaires de l'appellation PGM ?

Ils pourront bénéficier chez nous des remises consenties par les autres partenaires PGM ainsi que d'avantages exclusifs. Outre notre service click & collect et la disponibilité immédiate des pièces dans nos agences, nous



garantissons une livraison en moins de 24 heures dans toute la France. ●

PARTEDIS est un distributeur diversifié. Son secteur chauffage-sanitaire revendique la première place en France sur le marché des pièces détachées pour le chauffage et la climatisation depuis l'acquisition de PPC en 2024. L'entreprise distribue plus de 600 marques avec quelque 70 000 références en stock.



JULIEN CAUSSE, référent technique et développement Editherm

Pourquoi avoir intégré le dispositif Partenaires PG Maintenance ?

Nous avons rejoint cette initiative parce qu'elle porte une vision que nous partageons pleinement, à savoir la simplification du travail des techniciens de maintenance en leur permettant de se concentrer sur leur véritable savoir-faire : entretien, dépannage et prolongation de vie des équipements CVC. Ce partenariat est en outre un moyen de mieux appréhender les besoins concrets



Édité par Comide Services (groupe Thermcross), EDITHERM est un outil numérique conçu pour faciliter les interventions des professionnels du génie climatique. Les utilisateurs peuvent y trouver les notices, les vues éclatées interactives et les codes défauts des matériels, ainsi que les accès aux hotlines techniques de plusieurs centaines de marques ou encore des liens directs vers des sites de vente de pièces détachées.



CHRISTOPHE HEIL, directeur général de Testo France

Pourquoi avoir intégré le dispositif Partenaires PG Maintenance ?

Le professionnalisme des techniciens qui interviennent dans l'entretien des chaudières tient aussi à la



qualité des équipements et des formations auxquels ils ont accès. Devenir partenaire de cette appellation, c'est pour nous une très bonne façon d'accompagner les chauffagistes qui souhaitent s'orienter dans cette voie.

Quels avantages proposez-vous aux titulaires de l'appellation PGM ?

Nous leur réservons un traitement amélioré pour la prise en compte de leurs demandes techniques, en particulier d'étalonnage ou de maintenance qui seront prioritaires. Par l'intermédiaire de nos partenaires distributeurs, nous leur accordons des remises commerciales pouvant



aller jusqu'à plusieurs centaines d'euros pour l'achat d'un équipement. Enfin, nous leur offrons un bon d'achat de cinquante euros sur nos formations Qualiopi (dispensées dans leurs propres locaux ou à notre siège social) consacrées aux chaudières et aux PAC hybrides gaz. ●



FRANÇOIS HOUDRET, directeur de Sentinel France

Pourquoi avoir intégré le dispositif Partenaires PG Maintenance ?

L'appellation PGM correspond pleinement à notre vision qui est de valoriser la filière maintenance par la montée en compétences des professionnels. Le traitement des réseaux de chauffage a pris de l'importance ces dernières années avec l'amélioration des rendements et l'apparition de passages d'eau de plus en plus fins dans les



échangeurs thermiques. Dans ce contexte, l'appellation PGM va contribuer à la diffusion des bonnes pratiques qui amélioreront le fonctionnement des générateurs et réduiront le nombre de retours sur site.

Quels avantages proposez-vous aux titulaires de l'appellation PGM ?

D'abord, le support technique assuré par nos commerciaux, qui sont par ailleurs des techniciens rompus aux techniques de désembouage. Ensuite, nous allons équiper gratuitement les sociétés qui démarrent d'un matériel de base leur offrant la possi-

Expertise



JEAN-YVES BAIRET, directeur de Dispart

Pourquoi avoir intégré le dispositif Partenaires PG Maintenance ?

Pour accompagner les Professionnels du Gaz qui souhaitent élargir leurs activités vers la maintenance et l'entretien en mettant à leur disposition des solutions digitales innovantes et adaptées à leurs besoins de mobilité.



Quels avantages proposez-vous aux titulaires de l'appellation PGM ?

Nous proposons un « pack avantages » Dispart comprenant deux mois gratuits pour l'achat d'une licence EasySav annuelle (200 euros HT la première année au lieu de 250 euros HT), un pack de démarrage Testo, une valise d'entretien* ainsi qu'un accompagnement spécifique (formation à l'utilisation de nos outils – site Internet, hotline, EasySav, création d'étiquettes à codes-barres pour l'entrepôt ou la camionnette, visite trimestrielle). ●

*gratuite pour les 100 premiers PGM, vendue à prix coûtant ensuite.

Fort de 150 personnes (équipes commerciales, hotline technique et plateforme logistique), DISPART (Saint-Gobain Distribution Bâtiment France) est le spécialiste de la pièce détachée en génie climatique pour les enseignes Cedeo et Clim+.



bilité de détecter certains problèmes et de convaincre, le cas échéant, leurs clients de la nécessité d'une intervention.

Enfin, pour l'achat d'une pompe à désembouage, nous leur offrirons des produits d'une valeur substantielle en fonction de leur niveau d'équipement. ●

SENTINEL (groupe Aalberts) est un spécialiste de produits (additifs de désembouage, filtres magnétiques...) et de services (formations...) pour le traitement de l'eau en vue de la protection des installations de chauffage et de production d'eau chaude.



Le comparateur de solutions de chauffage qui vous manquait !

Un simulateur multimarque, multimatiel, multiénergie qui permet de comparer ces différentes options par émissions de CO₂, montants d'investissement et coûts d'utilisation : c'est le nouvel outil que l'Association PG propose à ses adhérents. Unique sur le marché, ClimatiK' est le fruit d'un partenariat avec la société G1Besoin. Particulièrement intéressant pour prescrire la PAC hybride ! **PAR DOMINIQUE ORTIN-MEAUX**

ClimatiK' est l'outil « tout en un » spécialement développé pour vous, Professionnels du Gaz. Il permet de créer, dimensionner et partager en quelques clics vos projets de chauffage à vos clients. Avantage majeur, ce logiciel compare différentes solutions techniques (chaudières THPE (gaz ou fioul), PAC hybride, PAC air/air, PAC air/eau) parmi tous les modèles des fabricants. Intuitif et ergonomique, ClimatiK' est un outil très complet qui permet de calculer les déperditions des logements selon la norme de référence NF EN 12831. C'est un point important, car cette norme est la seule à être reconnue en cas de litige.

IL TÉMOIGNE

Vincent dos Santos, président Association PG

C'EST L'OUTIL QUI VA VOUS AIDER À VENDRE DES PAC HYBRIDES !

« Calculer les déperditions d'un logement et déterminer le dimensionnement d'une PAC ne peut pas se faire sur un coin de table, avec un papier et un crayon. Pour assurer le développement de la PAC hybride, qui est la solution d'avenir pour les installateurs PG, il faut qu'ils puissent disposer d'un outil fiable. Nous avons retenu ClimatiK' de la société G1Besoin parce que ce logiciel est très simple d'utilisation, très intuitif. Il est aussi très complet, puisqu'il compare les solutions des différents fabricants et intègre les coûts, les aides et les restes à charge pour les clients. La PAC hybride est un nouveau monde que nous devons apprivoiser. Cet outil devrait nous y aider. Nous avons donc décidé de mettre cet outil à disposition sur l'espace professionnel du site : <https://lesprofessionnelsdugaz.com>.

Les 100 premières licences offertes aux PG mentionnés PAC hybrides qui en ont fait la demande ont été vite épuisées ! »



OFFRE SPÉCIALE

Accédez gratuitement à ClimatiK' en version test jusqu'au 31 janvier 2026.*

Toute création de compte durant cette période permet de bénéficier de l'offre de lancement à 390 € HT (facturée à partir du 1^{er} février 2026). À compter de cette date, le tarif standard s'appliquera : 550 € HT

*Offre lancée le 19/12/2025 - mail de votre Association PG



« Un tribunal commence toujours par vérifier que le dimensionnement a bien été réalisé selon cette norme. Faute de quoi, c'est la responsabilité de l'installateur qui est immédiatement engagée », relève Jérôme Raucoules, gérant fondateur de G1Besoin.

Dimensionner une installation de chauffage en quelques clics

Un premier niveau de calcul rapide permet d'avoir une pré-évaluation des déperditions en s'appuyant sur la méthode GVDeltaT^[1]. Mais la vraie valeur ajoutée de ClimatiK' réside dans la

possibilité de réaliser un dimensionnement normatif, en saisie rapide ou pièce par pièce ; cette dernière permettant d'intégrer les régimes de température et la puissance de chauffage de tous les émetteurs existants dans la maison. « Il y a de nombreux logiciels sur le marché qui font des calculs de consommation, notamment les outils des fabricants. Mais ils sont basés sur le moteur 3CL, qui est le moteur du DPE. Pour notre part, nous avons voulu être plus précis en intégrant non pas les données climatiques réglementaires mais les données climatiques de ces vingt dernières années », indique Frédéric Cadieu, directeur associé des solutions client et développement chez G1Besoin. Le logiciel offre la possibilité de « reconstruire le ciel » au-dessus de la maison à partir de l'adresse du projet, ce qui permet de savoir s'il y a des masques topographiques (des reliefs). Enfin, il fournit le COP saisonnier des matériels sélectionnés (et non des COP saisonniers moyens) dans les conditions du projet (température extérieure de base, température de consigne, régime d'eau). Tout ceci permet d'affiner le calcul des consommations et d'obtenir des estimations extrêmement précises.

Un document technique pour vous et un document simplifié pour vos clients

Une fois entrées toutes les données dans le logiciel, deux documents sont automatiquement produits : le document technique, d'une vingtaine de pages, qui vous permet de retrouver à tout moment tous les éléments de votre étude comparative, et le document client, allégé, qui présente la solution que vous préconisez.

Un outil développé par et pour les installateurs

ClimatiK' est développé par la société G1Besoin, qui est à la fois bureau d'études et éditeur de logiciels.

« Notre objectif est d'avoir un moteur de calcul à la hauteur de ce que peut faire un bureau d'études avec l'ergonomie attendue par un Professionnel du Gaz », souligne Jérôme Raucoules. Ce sont donc des outils très solides et très robustes d'un point de vue calculatoire mais pensés pour être faciles d'utilisation par des artisans. À chaque étape du développement de ClimatiK', des installateurs ont été invités à tester l'outil, afin d'améliorer sa présentation et ses fonctionnalités ou d'en éliminer certaines. « C'est réellement un outil développé par et pour les installateurs ! »

[1] Calcul des déperditions d'une maison à partir du Delta T, du volume habitable de la maison et du coefficient G qui définit l'isolation de la maison.

[2] Une API (Application Programming Interface) permet à un ordinateur de demander une information à un autre ordinateur, par internet.



DANS LE DOCUMENT TECHNIQUE QUI COMPORE TOUTE VOTRE ÉTUDE

► **Le descriptif de l'opération** (caractéristiques du bâtiment, température de base, déperditions thermiques à Tbase, puissances, température d'eau et taux de couverture, etc.)

► **Les données générales du logement** où sont notamment consignés les usages du client, la puissance chauffage nécessaire, le coefficient U des parois et les déperditions par pièce

► **Les matériels sélectionnés** – PAC hybride, PAC air/air, PAC air/eau, chaudières THPE – et les courbes de fonctionnement des matériels, avec, dans le cas d'une étude pièce par pièce, la puissance nécessaire pour chaque émetteur

► **Un comparatif des différentes solutions** étudiées sur les consommations (en kWh et en euros), les émissions de CO₂, le coût du produit, les aides éligibles et le reste à charge

► **Une simulation énergétique**, qui est une estimation des consommations de chauffage et des économies d'énergie par rapport à la solution existante

► **Un simulateur d'aides financières**, le calcul étant fourni par l'API du gouvernement « MesAidesReno »

► **Et, bien sûr, l'attestation que le dimensionnement a bien été effectué selon la norme NF** ainsi que l'annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAR-TH-159 qui permet de faire les demandes de CEE



DANS LE DOCUMENT À REMETTRE À VOS CLIENTS

► **Votre note de dimensionnement** (plus concise, centrée sur votre préconisation)

► **Les attestations RGE et décentrale**

► **Le contrat d'entretien**

► **Le guide ADEME des aides** et d'autres documents personnalisables.

Le + : vous pouvez communiquer ce document à vos clients directement depuis ClimatiK'.

Une fois le dossier totalement constitué, vous disposez de deux documents : le document technique, complet, pour vous, et le document client, avec votre préconisation.



Gaz verts et PAC hybrides : duo gagnant pour l'avenir de votre métier !

La nouvelle étude conduite conjointement par Artelys et Coénove, publiée en novembre 2025, confirme ce que beaucoup d'artisans constatent déjà sur le terrain : le **mix électricité décarbonée + gaz verts**, avec des **équipements performants** tels que les chaudières THPE ou les solutions hybrides, sont une **solution gagnante pour décarboner le chauffage en France** !

L'étude confirme l'intérêt des solutions hybrides...



PLUS FLEXIBLES

Installer 700 000 PAC hybrides à la place de PAC électriques, d'ici 2030, divise par 5 les besoins en capacité de pointe du pays en hiver pour un niveau de décarbonation équivalent.

PLUS ÉCONOMIQUES

Jusqu'à 227 € d'économies par an pour la collectivité sur l'usage chauffage et eau chaude sanitaire.



... et l'intérêt d'un mix plus équilibré !



PLUS ÉCOLOGIQUE

Avec 20% de biométhane dans le réseau en 2030, les émissions de GES sont encore plus faibles que dans un scénario d'électrification massive.

PLUS RÉSILIENT

Un mix plus équilibré permet de limiter les risques en cas d'aléas (moindres rénovations, vagues de froid prolongées...).



PAC hybrides, mix équilibré, gaz verts : des choix optimaux et sans regret pour la transition énergétique du secteur des bâtiments !



La PAC hybride, c'est aussi 30 à 40% d'économies d'énergie, un confort optimal en toutes saisons, une continuité de service en cas de panne d'un module et un véritable savoir-faire de nos fabricants franco-européens !

Jean-Charles Colas-Roy, Président de Coénove

“

Pour retrouver l'étude détaillée, flashez le QR code !



coénove
Énergie nouvelle - Gaz vert - Mix pluriel



Atouts gaz

La filière gaz en force SUR RENODAYS

La rénovation énergétique reste un défi majeur pour les vingt-cinq prochaines années. À l'invitation de l'Association PG, la filière gaz occupait un vaste stand à Renodays, le forum de la rénovation globale et performante des bâtiments, qui s'est tenu à Paris – Porte de Versailles les 7 et 8 octobre derniers. L'occasion pour les visiteurs de constater que le gaz est une énergie d'avenir dans laquelle les fabricants, les bureaux de contrôle et les énergéticiens continuent d'investir, pour innover, développer des solutions toujours plus performantes et décarbonées et offrir aux clients des garanties de qualité et de sécurité. Vous n'avez pas pu vous rendre sur ce salon ? Découvrez au fil des pages ce que les exposants ont présenté et retrouvez les résumés des quatre conférences proposées par l'Association PG avec la participation de ses partenaires. **TEXTE PAR DOMINIQUE ORTIN-MEAUX**

*Chiffre France - Janvier 2025 - source statistiques publiques de l'énergie, des transports du logement et de l'environnement



RENODAYS comme si vous y étiez !

Sur le stand de la filière gaz, pas moins de sept partenaires avaient répondu présents : Atlantic, De Dietrich et Viessmann côté fabricants, Qualigaz Evonia en tant que bureau de contrôle, Coénove, porte-parole des gaz verts dans le bâtiment, et bien sûr GRDF et l'Association PG. Chacun de ces acteurs explique sa présence par la volonté bien ancrée de montrer que le gaz a de l'avenir et que la filière est soudée autour de cette énergie qui sait répondre aux enjeux de décarbonation du pays. Ensemble, ces acteurs engagés ont porté ce message commun : la filière gaz contribue activement à la transition énergétique, en affirmant le rôle central du gaz vert et des solutions performantes de rénovation. Pour cette édition 2025, un programme riche en prises de parole était proposé. Les interventions ont mis en lumière des thématiques stratégiques telles que la production locale de biométhane et son ancrage territorial, des solutions décarbonées adaptées aux besoins du marché, le développement des compétences sur le plan réglementaire et technologique et la sécurisation des installations, notamment hybrides (voir pages suivantes). ●

ATLANTIC

Leader du marché de la pompe à chaleur en France et fabricant historique de chaudières, le groupe Atlantic s'engage dans la PAC hybride. Sur son stand, présentation d'Hybea, une solution hybride murale, double service ECS et chauffage. L'unité extérieure monobloc simplifie l'installation et la maintenance : le fluide frigorifique R290 est chargé en usine, ce qui rend la mise en œuvre plus simple pour le PG. «*Nous sommes convaincus que l'hybride est la solution adaptée quand il y a besoin de haute température et, de manière générale, c'est une solution qui permet d'optimiser l'installation en tablant sur les deux énergies.*» Charles-Henri de Basquiat, directeur grands comptes

ASSOCIATION PG

Mise en valeur du dispositif PG – Professionnel du Gaz, gage de confiance et de compétences notamment au travers des mentions PAC hybride, Conduit de fumée et Gaz vert, ainsi que du rôle central de l'association dans l'animation de la filière et des Professionnels du Gaz. «*L'appellation PG est un véritable label de qualité qui accompagne la montée en compétences des professionnels pour répondre au mieux aux besoins des usagers. Elle est reconnue pour son rôle clé en matière de confiance, conformité et expertise.*» Romain Ruillard, président



COÉNOVE

Fervent promoteur des gaz verts et défenseur de la PAC hybride, Coénove présentait son dernier ouvrage : Décarbonation des bâtiments, le rôle clé des gaz verts. La grande famille des gaz verts et toutes les solutions innovantes de décarbonation y sont mises en avant. «*Nombre de nos membres sont présents sur le salon. Nous sommes là pour montrer que nous sommes solidaires de leur travail et de leurs innovations. Et montrer qu'il y a une vraie dynamique autour des solutions gaz et du biométhane!*» Laurent Lefebvre, chargé d'affaires prescription



DE DIETRICH

De Dietrich a mis en avant son innovation majeure : la chaudière hybride hydrogène individuelle. Cette solution consiste en une chaudière THPE « pluggée » sur un dossier dans lequel l'hydrogène est produit en instantané ! (voir page 23). «*Pour les solutions d'hybridation gaz, nous avons une gamme de puissance très large, avec des pompes à chaleur jusqu'à 170 kW (pour le collectif ou le tertiaire). Et pour la maison individuelle, l'Alezio, qui intègre une PAC monobloc en R290 et une chaudière murale.*» Laurent Lefebvre, chargé d'affaires prescription



GRDF

L'enjeu de la rénovation des chaudières individuelles en copropriété dépasse la technique. Les solutions existent. Le véritable défi est que les copropriétaires s'entendent pour changer toutes les chaudières individuelles « en même temps ». Quand ils n'ont pas la capacité à intervenir directement, les PG peuvent jouer le rôle de courroie de transmission, en incitant leurs clients copropriétaires à se rapprocher de leur syndic qui portera le sujet en assemblée générale.



«*La rénovation au gaz a de l'avenir. Il est important de défendre l'usage du gaz dans le secteur résidentiel et pour cela nous pouvons compter sur la filière et les PG.*» Alexis Motte, responsable de marché copropriété Livre blanc

Rénover la chaudière individuelle gaz en immeuble collectif
À télécharger ici
<https://www.grdf.fr/entreprises/active/syndics-coproprietes>



QUALIGAZ EVONIA

Garantir un habitat plus sûr et plus durable pour ses occupants, c'est l'objectif du bureau de contrôle. Il participe naturellement au groupe de travail « CC2 PAC hybride », qui vise à développer un certificat de conformité tenant compte des spécificités de la PAC hybride. Qualigaz Evonia présentait également un volet de sa diversification : le contrôle des CEE.



«*Nous avons un engagement historique avec la filière gaz. Nous avons hâte de commencer à former nos techniciens et à les envoyer en mission suite à l'émission d'un CC2 PAC hybride!*» Guillaume Charles, chargé d'affaires

VIESSMANN

Ses solutions d'hybridation associant des chaudières Vitodens et des PAC Vitocal, pour offrir une très haute performance énergétique. Devenir partenaire du réseau Viessmann permet d'accéder à un ensemble d'outils en ligne (aide au dimensionnement, outil d'e-mailing, simulateur intégrant les aides pour le calcul du reste à charge, etc.).

«*Notre rôle est d'accompagner les professionnels pour qu'ils communiquent mieux ! Pour cela, nous leur fournissons tous les outils dont ils ont besoin pour pouvoir transmettre à leurs clients les bons renseignements et les aider à concrétiser des affaires.*» Raphaël Oliveira, directeur commercial



Sur le stand de Coénove, Jean-Charles Colas-Roy a signé la charte « Engagé gaz vert » avec plusieurs villes, fabricants et autres acteurs. Ici, avec Bénédicte Guillaud, directrice commerciale de **Chuchu Decayeux.** «*C'est important pour nous, fabricant de robinets et connectique gaz, de pouvoir communiquer en interne et auprès de nos clients sur l'avenir du gaz. Le gaz, qui se verdit, fait partie du mix énergétique et nous y croyons fermement.* En tant que fabricant français, implanté dans les Hauts-de-France, nous espérons aussi pouvoir apporter nos compétences à la filière. »



Conférences de la filière gaz sur Renodays CE QU'IL FAUT RETENIR !

1

DES BESOINS DE RÉNOVATION ET DES SOLUTIONS DÉCARBONÉES

INTERVENANTS : Jean-Charles Colas-Roy, président Coénove, Charles-Henri de Basquiat, directeur Grands Comptes groupe Atlantic, Benoît Viard, directeur Marketing & Communication Viessmann, Dominique Monnier, directeur des partenariats De Dietrich Thermique



Le secteur résidentiel doit accélérer sa transition

Le bâtiment représente environ 15 % des émissions de CO₂ de la France. C'est le

secteur le plus émissif après les transports. Pour se placer sur cette trajectoire, le bâtiment doit réduire ses émissions de 60 % d'ici 2030 (par rapport à 2019, année de référence). Il y a encore en France 3,9 millions de passoires thermiques, dont un peu moins d'1 million de logements chauffés au gaz. C'est 327 000 de moins par rapport à janvier 2024, mais il reste un effort considérable à faire pour atteindre la cible, à savoir un parc bâti au niveau BBC (étiquettes A ou B), en moyenne, à horizon 2050.

La PAC hybride, une solution pour économiser l'énergie et optimiser le mix énergétique

Pour répondre à ces enjeux d'économies d'énergie et de décarbonation, il faut des énergies renouvelables mais aussi des équipements performants. L'hybridation répond à ces deux enjeux à la fois.

► Des économies garanties : la PAC couvre 70 % des besoins annuels de chauffage et la chaudière couvre les 30 % restants pour offrir un optimum de rendement et de confort.

► Pouvant être installée (presque) partout, notamment là où la puissance électrique n'est pas suffisante, et en répondant à toutes les déperditions.

► Bien adaptée à la rénovation énergétique, notamment à la rénovation par étape et éligible à plusieurs aides en rénovation monogeste et d'ampleur (MaPrimeRénov', CEE, etc.).

Les 3 idées reçues que vous entendez le plus souvent

► 1. Le double abonnement gaz + électricité coûte forcément plus cher. Faux, avec une solution hybride, les besoins en énergie baissent et les abonnements peuvent être souscrits avec une puis-

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

chiffres au 1^{er} janvier 2025



8,8 % (2,65 millions) vs 7,2 % (2,2 millions) en 2024
12,7 % (3,9 millions) vs 13,9 % (4,2 millions) en 2024

Source : Service Données et Études Statistiques

sance plus faible, ce qui peut limiter le surcoût, voire être avantageux, dans certains cas, par rapport à une PAC air/eau.

► 2. Une PAC hybride coûte plus cher qu'une PAC air/eau. Faux, parce qu'une PAC hybride ne cherche à couvrir qu'a minima 70 % des besoins annuels de chauffage et non 100 %. Elle est donc dimensionnée en conséquence. Plus petite (4 à 6 kW, voire 8 kW pour une grande maison), elle peut donc coûter moins cher.

► 3. Les frais d'entretien sont plus élevés parce qu'il y a deux appareils. Vrai, mais la différence est minime (une dizaine d'euros vs l'entretien d'une PAC air/eau) parce que ce qui coûte cher, c'est le déplacement du technicien.

Une innovation qui fait son chemin : la chaudière à hydrogène

Associer gaz vert, électricité verte et hydrogène pour réduire les coûts et l'impact carbone, c'est l'idée de la chaudière développée par De Dietrich. Elle combine gaz vert de réseau et gaz vert produit sur site (l'hydrogène étant produit à partir de l'électricité photovoltaïque par hydrolyse de l'eau, en l'occurrence les condensats de la chaudière THPE). Un tel démonstrateur est en cours sur la résidence à Pertuis (Vaucluse), avec des résultats très concluants : réduction de 30 à 50 % des émissions de CO₂ pour le chauffage, division par 4 du CO et par 10 des NO_x, et allègement des charges énergétiques des 28 logements concernés de 30 à 35 %.

Une solution pour les particuliers est également en cours de développement, avec le couplage d'un module de production d'hydrogène EvHYdens à une chaudière THPE. Commercialisation prévue fin 2027. ●



Atouts gaz (

2

PAC HYBRIDE : LA QUALITÉ AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

INTERVENANTS : Romain Ruillard, directeur général habitA+/PG, Alexis Motte, chef de marché copropriété GRDF, Jean-Christophe Rey, directeur commercial Qualigaz Evonia



3 leviers pour agir sur la décarbonation

► 1. Les comportements : accompagner les copropriétés, bailleurs et particuliers sur la sobriété énergétique des logements et l'optimisation des systèmes de chauffage. Des gestes simples de l'exploitant permettent d'économiser 10 à 20 % de consommations de gaz.

► 2. La rénovation énergétique : optimiser les systèmes de chauffage. Le remplacement d'une

chaudière existante par une chaudière THPE permet de réduire les émissions de carbone de 20 à 30 %. Et pour aller plus loin : une PAC hybride offre un gain en termes de décarbonation de 70 à 85 %.

► 3. Le gaz vert, au travers de contrats de fourniture qui peuvent aller de 5 à 100 % et contribuer à la décarbonation du logement.

Focus sur une installation de PAC hybride en logement individuel

Dans une maison individuelle de 1970 en Normandie, une ancienne chaudière fioul a été remplacée par une PAC hybride gaz en 2022. La PAC fait 6 kW, la chaudière gaz THPE, 15 kW. Après deux saisons de chauffe, les clients se disent très satisfaits de cette installation, avec près de 60 % de réduction sur la facture par rapport au fioul.

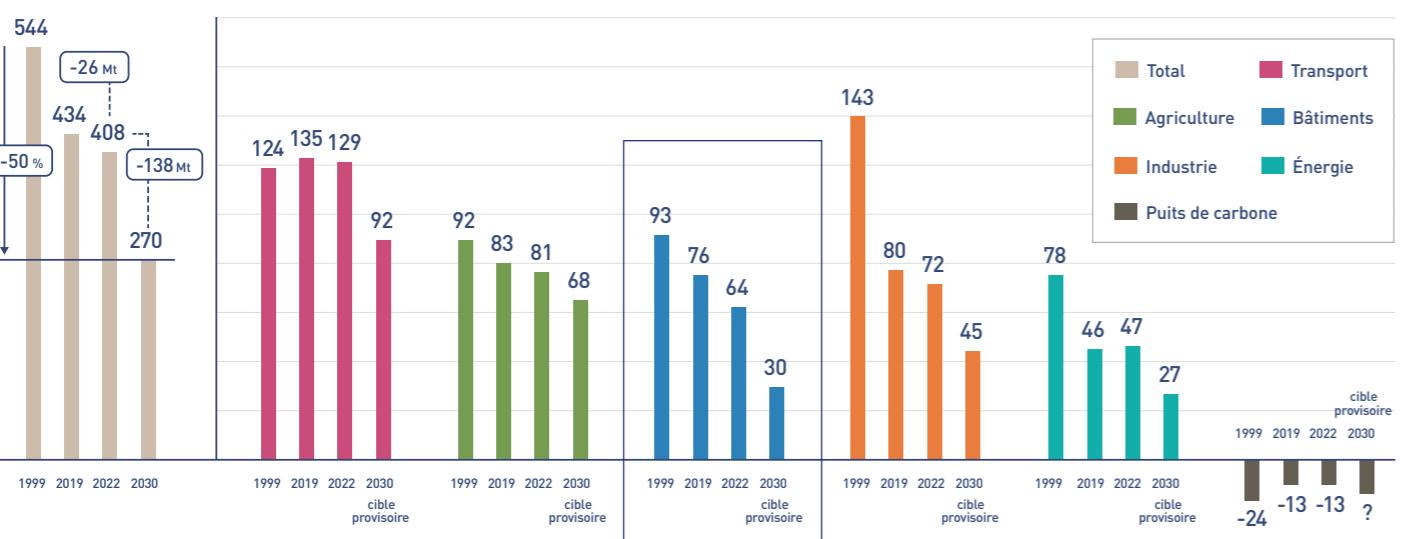
Mise en place de CC2 PAC hybrides

La filière gaz est convaincue que l'avenir de notre métier passera notamment par le développement de la PAC hybride. Mais au-delà de la performance, il faut garantir la qualité et organiser les contrôles comme nous le faisons sur les chaudières. Avec une division par sept des anomalies sur les installations domestiques de gaz depuis 1997, le système qualité PG a fait ses preuves !

S'appuyant sur cet outil essentiel que représente le CC2, un groupe de travail composé de tous les représentants de la filière a élaboré ce référentiel PAC hybrides (voir aussi p. 10). Celui-ci se concentre sur les risques spécifiques aux PAC hybrides. Alors que le label RGE veille à la performance énergétique, le référentiel PG vise à préserver la sécurité des biens et des personnes. Les deux sont complémentaires ! ●

RÉPARTITION DE L'EFFORT PAR SECTEUR POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS 2030

Émissions annuelles domestiques de GES réalisées en 1990, 2019 et 2022, résultats provisoires des simulations 2030, en millions de tonnes équivalent CO₂



GAZ VERTS ET TERRITOIRES : DES SOLUTIONS LOCALES POUR UN AVENIR DURABLE

INTERVENANTS : Isabelle Bettan, déléguée nationale Territoires GRDF
Jean-Charles Colas-Roy, président Coénove

Une énergie produite par les territoires et pour les territoires
Maillant les trois quarts du territoire français et couvrant 80 % de la population, les réseaux de gaz appartiennent aux collectivités locales. Leur gestion est déléguée aux distributeurs, GRDF et entreprises locales de distribution. Pour accueillir les nouvelles unités de production de gaz vert, renouvelable et local, le maillage du réseau se développe. GRDF prévoit ainsi la construction de 12 000 km de réseaux supplémentaires dans les 25 prochaines années, ce qui donne par ailleurs de la visibilité aux entreprises locales de BTP. L'économie locale est bien au cœur du développement des gaz verts. Au travers de la méthanisation qui traite aussi bien des déchets d'élevage et de culture que des biodéchets de restauration collective ou de particuliers, ce gaz vert est produit dans et par les territoires. Sur les 800 unités de méthanisation en fonctionnement, 250 sont dites « territoriales », c'est-à-dire portées par un collectif d'agriculteurs ou une collectivité pour traiter les déchets de la collectivité.



Des villes « engagées gaz vert »
De plus en plus nombreuses à investir dans la transition énergétique, notamment au travers de la méthanisation, les collectivités inscrivent cet engagement dans leurs politiques et planifications énergétiques. Elles sont aussi la plupart du temps consommatrices de ce biométhane produit localement pour le chauffage de leurs bâtiments publics. Plus de 180 villes sont « engagées gaz vert » et l'affichent sur leurs panneaux d'entrée de ville. En voici trois exemples.

► **L'unité de méthanisation d'une commune rurale de Gironde** (Auros) couvre 100 % des besoins en gaz de la commune et 20 % des besoins de la communauté de communes.
► **La Ville de Valenton** (Val-de-Marne) alimente 10 000 foyers en gaz vert grâce à la valorisation des boues de la station d'épuration.
► **À l'initiative du Syndicat d'énergie de l'Ain**, une trentaine de municipalités se sont engagées à chauffer leurs bâtiments au biométhane.

Un levier essentiel de décarbonation des bâtiments

Si la première des actions à accomplir pour réduire l'empreinte carbone des bâtiments est d'agir sur les consommations par la sobriété et l'efficacité énergétique (en isolant et en remplaçant les anciens appareils par des chaudières THPE ou des PAC hybrides notamment), le verdissement du gaz est déterminant. On le sait trop peu, mais la France est le laboratoire européen des gaz verts. C'est pourquoi Coénove a émis sept propositions, qui vont de la nécessité d'une grande loi Énergie climat qui valorise la complémentarité des énergies à la transposition de la directive Performance énergétique du bâtiment (DPEB) dans le respect de la trajectoire de verdissement du gaz, en passant par la baisse de la TVA sur la fourniture de gaz vert et la reconnaissance réglementaire du biométhane dans le bâtiment.

FORMER POUR TRANSFORMER

INTERVENANTS : Philippe Da Costa, responsable régional de formation Atlantic, Dominique Monnier, directeur des partenariats De Dietrich Thermique, Tanya Clementz, responsable de l'Académie de formation Viessmann, Romain Ruillard, directeur général Association PG, Jean-Christophe Rey, directeur commercial Qualigaz Evonia

Monter en compétences pour réussir la transition énergétique

Alors que selon le baromètre Ifop^[1], la majorité des Professionnels du Gaz ne souhaitent pas ou n'ont pas le temps de se former, l'offre de formation des fabricants et autres organismes n'a jamais été aussi fournie et accessible. Renforcer et diversifier ses compétences, bien appréhender les nouvelles technologies du génie climatique est un enjeu majeur à l'heure de la transition énergétique : nous avons dix ans pour entamer une baisse significative des émissions de gaz à effet de serre et limiter les effets du changement climatique ! La France a plus que jamais besoin de professionnels bien formés et qualifiés dans tous les corps de métier.



Des pratiques innovantes de formation

Atlantic, De Dietrich et Viessmann ont leurs propres centres de formation certifiés Qualiopi (qui atteste de la qualité de la formation) et sont reconnus pour les formations QualiPAC, QualiSOL, etc. Pour former aux gestes techniques, les salles de formation sont équipées des matériels les plus récents. Des formats innovants sont proposés : en présentiel en petit groupe, à distance (pour la partie théorique uniquement) ou en « blend », c'est-à-dire avec un mix de présentiel et de distanciel. Qualigaz Evonia, comme les autres organismes de contrôle, assurent la formation des responsables gaz (appellations PGM et PGI) et offrent un accompagnement personnalisé aux PG.

Des formations élargies à toutes les facettes du chef d'entreprise

Former aux différentes technologies ne suffit pas. Les PG sont de plus en plus de véritables « couteaux suisses » qui doivent toucher à l'hydraulique, à l'électrification des systèmes, à la ventilation, et bien sûr au gaz. Ils sont aussi des chefs d'entreprise, avec un rôle de commercial, de gestionnaire, de comptable, de RH, etc. Autant de thématiques que ces acteurs de la formation intègrent afin d'aider les artisans dans toutes les facettes de leur métier et les soutenir dans le développement de leur business !

(1) Source étude IFOP - voir pages 8 et 9

Atouts gaz (flame +)



Ce message est destiné à vos clients. Photocopiez-le pour pouvoir le remettre en nombre.

Quoi de neuf ?



CC2 : la garantie de sécurité de votre installation gaz

Le Certificat de Conformité modèle 2 (CC2) garantit la conformité de votre installation gaz. Exigez-le auprès de votre installateur.

QU'EST-CE QU'UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ GAZ (CC2) ?

- C'est un document officiel remis par le professionnel qui effectue les travaux sur votre installation au gaz.
- Il atteste que les travaux ont été réalisés dans le respect des normes de sécurité en vigueur.
- Ce certificat est obligatoire pour toute nouvelle installation ou modification d'un appareil à gaz, comme une chaudière, une PAC hybride ou un chauffe-eau/bain à gaz.

POURQUOI AI-JE BESOIN DE CE CERTIFICAT ?

- Sécurité : il garantit que votre installation est conforme aux règles de sécurité, protégeant ainsi les personnes et les biens.
- Alimentation en gaz : ce certificat est indispensable pour que le distributeur de gaz puisse alimenter en énergie une installation neuve.
- Vente ou location : si votre installation de gaz a moins de quinze ans, le CC2 vous dispense du diagnostic gaz lors de la vente ou de la location de votre bien immobilier.



PROFESSIONNEL DU GAZ
INSTALLATION - MAINTENANCE

Plus d'information sur :
www.lesprofessionnelsdugaz.com

Tout savoir sur votre DEVOIR DE CONSEIL

Le devoir de conseil s'impose à tout professionnel, qu'il soit Professionnel du Gaz ou non. Il est au cœur de la relation commerciale et engage votre responsabilité dès lors que vous intervenez chez un client. **PAR CÉDRIC ROGNON**

Qu'est-ce que le devoir de conseil ?

Le devoir de conseil est une notion juridique assez large. Il n'est pas défini dans les textes mais repose exclusivement sur la jurisprudence qui évolue au fur et à mesure des litiges portés devant les tribunaux. En tant que professionnel du bâtiment, vous devez exercer un devoir de conseil et d'information auprès de votre client, qu'il soit particulier ou entreprise. Cette obligation est effectivement très vaste. Elle ne concerne pas que les aspects techniques mais s'étend aussi aux domaines juridiques et réglementaires inclus dans le périmètre de votre intervention. Elle touche par exemple, et c'est peu connu, à la nécessité de rappeler au client qu'il doit demander un permis de construire ou une autorisation de travaux le cas échéant.

Quand exercer votre devoir de conseil ?

Votre devoir de conseil s'exerce à toutes les étapes de votre relation commerciale, depuis le devis (respect des réglementations et des règles de l'art – ce qui inclut de refuser une demande de réduction de prix pour des travaux qui ne respecteraient pas ces règles) jusqu'à la réception de l'ouvrage.

Avant de commencer les travaux, vous devez passer en revue le support ou l'installation existante et son envi-

ronnement. C'est une règle absolue ! Si après examen approfondi du site vous ne relevez aucun problème, vous pouvez lancer les travaux sans risque.

Vous constatez un défaut alors que vous vous apprêtez à lancer le chantier. Que faire ?

Si, au contraire, vous constatez une anomalie dans l'existant (par ex. une installation de chaudière obsolète, l'absence de ventilation dans la pièce ou encore un poêle à bois qui n'est pas raccordé à un conduit de fumée), vous devez alerter votre client et proposer de corriger le défaut. Si le client refuse, vous devez refuser de réa-

liser les travaux envisagés. Cette information doit être transmise par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle dresse la liste des points à reprendre et en chiffre le coût. C'est le seul moyen de vous préserver juridiquement en cas d'accident survenant ultérieurement.

Pourquoi ce formalisme ?

Ce formalisme est indispensable, car vous devez disposer de preuves écrites qui constituent une source fiable devant un tribunal. Les photos et courriels constituent également des preuves de premier choix devant un tribunal pour prouver votre bonne foi.



Respecter les principes de la convention PG suffit-il pour dire que vous exercez votre devoir de conseil ?

Non, car le devoir de conseil va bien au-delà de la technique et du référentiel de contrôle des installations de gaz. À travers l'appellation PG, vous vous engagez à assurer la sécurité des biens et des personnes et, ainsi, à prévenir tout risque d'accident domestique lié au gaz. Mais en tant que professionnel du bâtiment, vous devez exercer votre devoir de conseil sur l'ensemble des champs cités précédemment. Ainsi, il ne suffit pas d'alerter le client sur les défauts consta-

tés ! Si celui-ci refuse la mise en conformité et que vous acceptez tout de même d'effectuer les travaux, votre responsabilité pourra être engagée en cas de défaillances.

Toutes les anomalies constatées sur une installation de gaz ont-elles le même impact ?

Non, elles sont d'ailleurs classées en trois catégories selon leur degré de gra-

veur : A1 (à corriger sans délai de réparation imposé), A2 (à corriger sous trois mois) et DGI (danger grave et immédiat, imposant l'interruption immédiate de l'alimentation en gaz et la correction sous trois mois).

Pour les anomalies A1 et A2, vous exercez votre devoir de conseil. Mais en cas de DGI, vous devez intervenir sans attendre, en résolvant le problème ou en mettant en sécurité la partie de l'installation concernée et avertir le distributeur de gaz. ●

ILS LE DISENT...



« *L'entreprise doit informer et alerter son client de tout risque pouvant compromettre la sécurité de son installation gaz. Ce devoir de conseil fait partie intégrante de son travail. Il permet également à l'entreprise de se couvrir lors d'un éventuel audit, au regard de son appellation PG : aucune anomalie sur la partie existante de l'installation ne peut alors lui être imputée.* »

THOMAS GIRAudeau,
responsable technique de Dekra



« *Quand il audite une installation, l'organisme de contrôle vérifie toute l'installation gaz : la partie neuve que l'installateur a déclaré dans son certificat de conformité mais aussi la partie existante. Le PG est responsable de l'installation gaz dans le local où il intervient. S'il constate des anomalies sur la partie existante, le professionnel doit exercer son devoir de conseil et informer formellement son client du risque pour décharger sa responsabilité.* »

JULIEN LAMBOLEZ,
directeur technique de Copraudit



« *Le PG n'a pas l'obligation de corriger lui-même les anomalies sur l'installation gaz existante, mais cela peut être une opportunité commerciale. Lorsque le client est informé par son professionnel de la présence d'anomalies, il a le choix de l'entreprise à qui il confiera les travaux.* »

DAVID DUVOISÉ,
responsable technique
de Qualigaz Evonia

PAC HYBRIDE le meilleur du gaz et de l'électricité !

La PAC hybride est un équipement qui combine une pompe à chaleur air/eau et une chaudière THPE. Elle allie performance, confort, économies et écologie !

COMMENT FONCTIONNE UNE PAC HYBRIDE ?

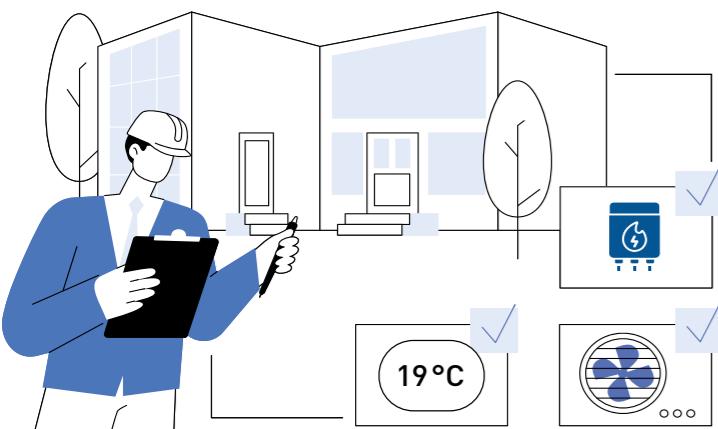
- ▶ **Production de chauffage et d'eau chaude en toutes circonstances** : la PAC air-eau et la chaudière peuvent fonctionner indépendamment ou ensemble, pour un rendement toujours optimisé.
- ▶ **Régulation intelligente** : elle permet d'utiliser l'énergie la plus avantageuse en fonction du confort souhaité, du prix des énergies ou encore des émissions de CO₂.

QUELLES DIFFÉRENCES PRINCIPALES ENTRE UNE PAC HYBRIDE ET UNE PAC AIR-EAU ?

- ▶ **Biénergie** : la PAC hybride combine les avantages d'une PAC air-eau et du chauffage au gaz. Elle peut, ou non, être installée en complément d'une chaudière THPE existante.
- ▶ **Confort** : la présence de la chaudière garantit un confort, même en période de grand froid. Et vous êtes plus sereins en cas de panne temporaire d'un des deux matériels.

QUEL EST LE COÛT D'INVESTISSEMENT ET LES AIDES DISPONIBLES ?

- ▶ **Coût compétitif** : bien dimensionnée, la PAC hybride est compétitive à l'achat (4 à 6 kW pour



Plus d'information sur :

www.lesprofessionnelsdugaz.com

une maison individuelle, voire 8 kW pour les logements les plus déperdits).

- ▶ **Aides financières** : vous bénéficiez de nombreuses aides publiques pour l'installation, ce qui rend l'investissement encore plus accessible.
- ▶ **Installation simple** : pas de gros travaux nécessaires, vous pouvez conserver les radiateurs existants.

QUELS SONT LES BÉNÉFICES SUR MA FACTURE ÉNERGÉTIQUE ?

- ▶ **Économies d'énergie** : vous pouvez réduire votre facture d'énergie de 40 % par rapport à une ancienne chaudière.
- ▶ **Facture optimisée** : grâce à des offres d'électricité à pointe mobile, comme le tarif TEMPO, vous profitez des meilleurs prix si vous réduisez vos consommations lors des pics hivernaux.

POURQUOI EST-CE UN CHOIX RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ?

- ▶ **Réduction des émissions de CO₂** : en remplacement d'une ancienne chaudière, la PAC hybride permet de réduire vos émissions de CO₂ de 70 %^[1].
- ▶ **Impact sur votre DPE** : vous améliorez de manière significative votre étiquette DPE (+2 classes en moyenne).
- ▶ **Compatible gaz vert** : la chaudière est compatible avec le gaz vert sans aucun réglage particulier, un atout supplémentaire pour l'environnement.

LA PAC HYBRIDE représente donc un choix à la fois économique, pratique et respectueux de l'environnement. Elle vous assure un confort optimal en toutes saisons, avec des économies notables et une réduction de votre empreinte carbone.

[1] Réduction des émissions de CO₂ calculée par rapport à une chaudière au gaz d'ancienne génération. Les hypothèses de calcul s'appuient sur la méthode SCL - 2021 pour une maison moyenne de 110 m² dont le degré d'isolation thermique est dans la moyenne du parc (tranche d'années de construction typique : 1975 à 1981 et située en zone climatique H₂), avec une hypothèse de besoin de chauffage de 10 MWh/an et de besoin d'eau chaude sanitaire de 1 MWh/an.



PROFESSIONNEL DU GAZ
INSTALLATION - MAINTENANCE

Ce message est destiné à vos clients. Photocopiez-le pour pouvoir le remettre en nombre.



Regards croisés



L'APPELLATION PG : un atout majeur pour les plombiers chauffagistes

En zone rurale ou urbaine, en binôme ou dans une grosse structure, l'appellation PG est un facteur de réussite durable. **Patricia Josse** et **Mattéo Barillé** expliquent comment elle leur permet de répondre aux enjeux techniques et sécuritaires du gaz tout en se différenciant sur un marché concurrentiel. **PROPOS RECUEILLIS PAR YANN CABARET**

Dans un contexte où la réglementation et les attentes des clients évoluent constamment, l'appellation Professionnel du Gaz (PG) s'impose comme un gage de qualité et de sécurité pour les artisans du secteur. La formation délivrée dans le cadre de la qualification permet notamment d'être en mesure de détecter la moindre anomalie et y remédier. Et c'est loin d'être anecdotique quand on travaille avec le gaz ! « À Paris, explique Mattéo Barillé, les non conformités (fumisteries réalisées en gaines VMC, gaines percées, absence de ventilation...) représentent 20 à 30 % des situations, certaines sans conséquences, d'autres qui peuvent présenter des risques sérieux en matière de sécurité et de santé. » En Bretagne, c'est même le nombre élevé d'anomalies découvertes pendant les maintenances qui a conduit Mon Atout Énergie à pousser les techniciens à se qualifier. « Quand nous nous sommes lancés dans l'installation de chaudières, ne pas être parfaitement à jour sur les normes et réglementations était inconcevable. Nos techniciens se sont alors massivement formés pour devenir PGI et PGM », souligne Patricia Josse, directrice des agences de Lorient et d'Auray.

Se remettre en question et se différencier

Pour Mattéo Barillé, la formation permet aussi de porter un regard neuf sur ses propres pratiques. « Certaines techniques de sertissage et de façonnage des tuyaux, apprises sur le terrain, ne sont pas toujours optimales. Certains gestes que je pensais proscrits – comme le cintrage –

sont en réalité parfaitement autorisés et cela me fait gagner du temps et de l'argent en m'évitant l'achat de matériaux spécifiques », explique-t-il. Gage de qualité et de sécurité, l'appellation PG est aujourd'hui systématiquement demandée par les promoteurs et, de plus en plus, par les particuliers. Le jeune PG parisien considère d'ailleurs que l'afficher sur son site internet, consulté par des clients en quête de professionnalisme, leur confirme qu'ils sont à la bonne adresse. Pour Patricia, ce caractère différentiateur est encore plus fort aujourd'hui. « Le label RGE a longtemps été le plus recherché car il permettait d'accéder aux aides. Aujourd'hui que ces dernières ont disparu pour les chaudières, c'est l'appellation PG que nous mettons en avant dans nos communications. » Être PG est plus que jamais un levier commercial et un argument de crédibilité face à la concurrence.

Des services exclusifs

Sur son site internet, l'Association PG propose à ses adhérents de nombreux services personnalisés. Patricia et Mattéo ont récemment eu droit, lors d'un court appel de bienvenue, à une présentation de fonctionnalités très utiles. Certaines sont déjà utilisées :



L'appellation PG est un gage de qualité et de sécurité. Elle est de plus en plus demandée, même par les particuliers.

l'information réglementaire et les attestations d'entretien pour Mattéo, les webinaires ou l'inscription aux opérations commerciales pour Patricia. D'autres moins connues d'eux (contacts clients, courrier, choix des CC2, Fiche Visa Qualité numérique, gestion des mentions...) se révèlent tout aussi pertinentes. Pour les découvrir, il suffit de vous rendre sur lesprofessionnelsdugaz.com.

« Nous avons besoin qu'un maximum de nos techniciens se forment POUR DEVENIR PG »

En quarante ans, tout a changé pour la petite entreprise de maintenance de systèmes de chauffage (SMC) créée à Lorient. Portée par la marque Mon Atout Énergie depuis 2017, l'équipe a bien grandi. Si elle conserve l'esprit des débuts : le professionnalisme dans chaque geste et le goût des solutions thermiques simples et efficaces, elle propose désormais des solutions de rénovation énergétique intégrées, convaincue qu'une approche globale du bâti est essentielle. **PROPOS RECUEILLIS PAR YANN CABARET**

LE PARCOURS de Patricia Josse



Entrée comme secrétaire comptable à 25 ans chez SMC, Patricia Josse s'est assez vite intéressée aux aspects techniques des métiers du gaz. « SMC faisait office de grossiste en pièces détachées et il m'a bien fallu être capable de discuter avec les plombiers pour les renseigner. » C'est avec les techniciens de l'entreprise qu'elle a (presque) tout appris sur le fonctionnement des chaudières. Et ça l'a passionnée. « À voir la simplicité et la robustesse de ces machines, je suis même devenue une pro gaz très convaincue », revendique-t-elle. Un engouement qu'elle a su conserver même en prenant le poste de responsable administrative et financière de la société puis de responsable des agences de Lorient et d'Auray, dans un environnement qui s'est beaucoup transformé.

Comment SMC est-elle devenue Mon Atout Énergie ?

Patricia Josse : À sa création en 1985, SMC ne faisait que la maintenance des systèmes de chauffage. Ce n'est que 22 ans après qu'elle s'est diversifiée sur l'installation.

En 2017, alors qu'elle comptait moins de 10 collaborateurs, l'entreprise a été rachetée par Atout Groupe, expert breton de la rénovation et des systèmes énergétiques basé à Plabennec (29). SMC porte alors la marque Mon Atout Énergie (MAE), marque d'Atout Groupe dédiée à l'accompagnement des par-

ticuliers*. Basée à Lorient et Auray, MAE du Morbihan compte aujourd'hui 55 collaborateurs. L'entreprise a élargi son champ d'action : au-delà de l'installation et de la maintenance de systèmes de chauffage, elle propose désormais une offre complète d'accompagnement énergétique, du diagnostic au financement des projets.

Plus grand-chose à voir avec le petit plombier-chauffagiste d'origine ?

P. J. : D'un côté si, puisque nous intervenons toujours chez les particuliers pour leurs besoins de chauffage/climatisation (maintenance, installation, dépannage toutes énergies) autour de Lorient et désormais d'Auray où nous venons d'ouvrir une agence. La différence, c'est que nous avons la capacité d'accompagner nos clients vers des solutions plus durables et économiques. À titre d'exemple, si nous constatons une dérive des coûts de maintenance ou une trop grande vétusté de l'habitation, nous avons des solutions intégrées à proposer à nos clients. Des chargés d'affaires peuvent procéder à une analyse du bâti, préconiser et réaliser des travaux d'isolation ainsi que l'installation d'une solution thermique adaptée. Nous sommes convaincus que la politique du geste isolé n'est pas la bonne et qu'il faut aller vers une transition énergétique complète de l'habitat. Il est absurde d'installer une solution

très efficace dans une passoire thermique. Toutes les solutions doivent être envisagées et dimensionnées en fonction de l'analyse de l'état du bâti. C'est un enjeu majeur auquel il faut sensibiliser les propriétaires.

Quels sont les défis à relever quand on porte une proposition aussi globale ?

P. J. : Il faut couvrir un ensemble de métiers (plombiers, chauffagistes, chargés d'affaires, assistants administratifs...) et que ces professionnels soient qualifiés. Dans la phase de croissance que nous connaissons, nous devons intégrer les équipes des entreprises rachetées et homogénéiser les pratiques administratives et techniques.

Dans la durée, il s'agit aussi d'accompagner la montée en compétences des collaborateurs sur des métiers qui évoluent. Pour cela, nous pouvons désormais compter sur le nouveau centre de formation interne Atout Groupe : 350 m² d'ateliers permettant de se faire la main sur tous les éléments des systèmes énergétiques en maisons et logements collectifs. Face à cet enjeu, l'appellation PG s'impose d'ailleurs comme un facteur d'homogénéisation des pratiques et de montée en compétences.

Aujourd'hui, en Morbihan, nous comptons déjà 11 PG installation et maintenance (PGI et PGM) parmi nos techniciens, chargés d'affaires et plombiers. Et notre objectif est de continuer à encourager



AURAY

DATE DE CRÉATION
1985
NOM DU DIRIGEANT
Stéphane Abjean, président d'Atout Groupe

ACTIVITÉS
Maintenance, installation chaudière gaz, fioul, bois, pellets, géothermie, PAC et PAC hybrides + rénovation énergétique

SECTEURS PRIORITAIRES
Rénovation, particuliers

EFFECTIF 55
agences de Lorient et Auray
<https://monatoutenergie.fr>
<https://atout-groupe.fr>



L'entreprise morbihanaise a ouvert récemment une deuxième agence à Auray.



Dans cette phase de croissance, l'appellation PG contribue à homogénéiser les pratiques au sein du Groupe et favorise la montée en compétences.

« *Dans le contexte actuel, la thermique reste une composante essentielle de notre proposition de valeur.* »



80 %
DE PART DU GAZ
DANS L'ACTIVITÉ



Mon Atout Énergie est la marque d'Atout Groupe, dont SMC est une filiale qui se développe dans le Morbihan.

un maximum d'entre eux à passer cette qualification.

Est-ce que cela témoigne aussi de l'importance du gaz dans cette approche globale de long terme ?

P. J. : Le gaz représente 80 % de notre activité et il conserve, selon nous, toute sa place dans le mix énergétique des prochaines années. Malgré sa mise au ban, personne ne croit sérieusement que

l'électricité couvrira tous les besoins. Dans la plupart des cas, une fois les problèmes d'isolation réglés, la performance, la simplicité et les coûts d'usage d'une chaudière gaz donnent toujours pleine satisfaction. Les PAC hybrides et l'arrivée du gaz vert permettent de renforcer cette conviction. Avec ce dernier, nous pouvons parler d'énergie renouvelable et bas carbone, ce qui était jusqu'ici l'avantage exclusif de la PAC. Désormais, nous avons des

arguments encore plus forts puisque le gaz vert est produit localement à partir d'intrants renouvelables, qu'il crée des emplois locaux et renforce notre souveraineté énergétique. ●

***Atout Groupe (435 collaborateurs) est un ensemble d'entreprises expertes dans l'optimisation, l'installation, le remplacement et l'entretien d'équipements énergétiques que ce soit pour les particuliers, les professionnels, les logements individuels ou collectifs. Chacune a son histoire, ses spécialités de marché et ses domaines de compétences.**

« Même en étant

TRÈS EXPÉRIMENTÉ on ne peut jamais se dire qu'on a tout vu »

Dans les appartements du centre de Paris, BS Fluides installe et entretient des chaudières gaz depuis trois ans. **Mattéo Barillé** et son associé Éric Sapinho ne se montrent pas particulièrement inquiets pour l'avenir. Aucune alternative ne menace réellement le gaz et ils savent pouvoir s'appuyer sur leur complémentarité pour relever tous les défis avec sérénité. **PROPOS RECUEILLIS PAR YANN CABARET**

LE PARCOURS de Mattéo Barillé



Son père, promoteur, lui a permis de découvrir tous les métiers du bâtiment au fil de différents stages. Finalement, c'est le métier de plombier-chauffagiste – celui de son grand-père – que Mattéo Barillé choisit à 15 ans, avec l'envie d'apprendre absolument tout. « *Avec mon CAP installateur thermique, mon bac pro technicien CVC réfrigération, ma mention complémentaire énergies renouvelables et mon BTS fluides-énergies-domotique, j'ai vu énormément de choses en six ans d'apprentissage !* » Dès la première année, il rencontre Éric Sapinho, auprès de qui il se forme et qu'il suit chez ses différents employeurs. Collègues devenus amis, ils ont vite compris qu'ils travaillaient très bien ensemble et ont choisi de créer leur propre entreprise il y a trois ans.

Pouvez-vous nous présenter BS fluides ?

Mattéo Barillé : La particularité de notre entreprise repose sur notre parfaite connaissance mutuelle et sur notre complémentarité. Au-delà des pratiques, nous partageons la même exigence et la même éthique de travail ce qui simplifie beaucoup le quotidien. Techniquement, Éric réalise une grande partie de la plomberie ainsi que les

mises en service de chaudières. De mon côté, je suis certifié PGI, ce qui me permet de maîtriser les réglementations et les normes, et j'ai également la compétence climatisation. Cela nous permet, en plus de la maintenance et de l'installation de chaudières, d'accepter les chantiers d'adaptation de réseaux gaz. Cette maîtrise d'un ensemble de compétences, dans un domaine très vaste (CVC et plomberie), nous offre une grande souplesse dans l'exécution des chantiers.

Que représente le gaz dans votre activité ?

M. B. : Avec près d'une centaine de clients en maintenance, une quinzaine d'installations par an et nos chantiers réseaux, le gaz représente aujourd'hui 50 % de notre activité. L'autre moitié concerne les PAC, sur lesquelles nous intervenons principalement en Essonne, dont Éric est originaire. Il s'agit moins d'installer de nouveaux systèmes que de dépanner et maintenir des installations laissées sans suivi par des entreprises disparues. Il nous arrive même de réinstaller des chaudières gaz chez des clients déçus, qui ne veulent plus entendre parler de PAC. En revenant au gaz, ils retrouvent un système qu'ils connaissent bien et avec lequel ils n'avaient jamais eu de problèmes.

Est-ce que cela vous rend optimiste pour l'avenir du marché gaz ?

M. B. : À Paris, la question ne se pose pas vraiment. Le réseau est très dense et on voit mal comment on pourrait s'en passer. Nous sommes cependant convaincus de la nécessité de décarboner le chauffage. Pour cela, il faut continuer d'améliorer la performance des matériels et réduire l'empreinte carbone du gaz. Malgré ses qualités, la PAC hybride n'est pas adaptée ici, dans un environnement ultra-urbain où la contrainte d'encombrement est majeure. En revanche, le gaz vert, qui ne change rien aux usages et ne nécessite aucun investissement de la part des clients, est un argument qui peut réellement porter. Le choix énergétique étant souvent limité, cela peut renforcer l'adhésion des clients sensibles aux questions environnementales. Certains, parmi les plus engagés, s'intéressent même aux contrats de fourniture de gaz vert.

Est-ce que la décarbonation de l'énergie peut devenir un driver du marché selon vous ?

M. B. : À Paris, cela me paraît peu probable. Très peu de clients acceptent de payer plus cher leur énergie. Leurs préoccupations principales sont l'en-

PARIS 8 ^e	(75)	DATE DE CRÉATION	ACTIVITÉ	SECTEUR PRIORITAIRE	EFFECTIF
		2022	Plomberie, chauffage, climatisation - installation, maintenance et dépannage	Rénovation, particuliers et professionnels	2

DIRIGEANTS
Mattéo Barillé et Éric Sapinho

DATE DE CRÉATION
2022

ACTIVITÉ
Plomberie, chauffage, climatisation - installation, maintenance et dépannage

SECTEUR PRIORITAIRE
Rénovation, particuliers et professionnels

EFFECTIF
2

DIRIGEANTS
Mattéo Barillé et Éric Sapinho

DATE DE CRÉATION
2022

ACTIVITÉ
Plomberie, chauffage, climatisation - installation, maintenance et dépannage

SECTEUR PRIORITAIRE
Rénovation, particuliers et professionnels

EFFECTIF
2

<https://www.bsfluides.com>



« Pour décarboner le chauffage, nous devons continuer à améliorer la performance des matériels et réduire l'empreinte carbone du gaz. »



50 %
DE PART DU GAZ
DANS L'ACTIVITÉ

Mattéo Barillé et Éric Sapinho ont allié leurs compétences pour développer l'activité gaz dans Paris intra muros et les PAC en Essonne.

Installer une chaudière gaz THPE et la maintenir, c'est déjà un geste en faveur de la décarbonation !

combrement de la chaudière et son design. Le coût entre aussi immédiatement en ligne de compte. Tout cela favorise souvent les petites chaudières premier prix. Quant à la sécurité, il reste toujours un travail de pédagogie à mener. Lorsque je constate des anomalies, je les signale au client et je les mentionne dans les certificats de conformité ou sur les attestations d'entretien... mais cela ne se traduit malheureusement pas toujours par des travaux de mise en conformité*. Quant on est conscient, c'est évidemment frustrant. Je me console avec les installations de chaudières à condensation, en plein essor. À Paris, ces chantiers engendrent d'importantes problématiques de fumisterie, pour les sorties en façade ou en

toiture. Ma connaissance des normes, réglementations, risques et de notre responsabilité nous permet d'apporter un vrai conseil, pour que les choses soient faites dans les règles de l'art. Et ça, c'est une réelle fierté. ●

*Cf. l'article *Devoir de conseil*, p. 26



BIEN ASSURER SON ACTIVITÉ : l'autre marque de votre professionnalisme

L'assurance de son activité est une obligation légale bien souvent négligée par les professionnels du bâtiment. Par méconnaissance de leurs risques et faute d'un bon accompagnement, ils passent alors à côté d'un levier de sécurité et de développement de leur entreprise. **PAR YANN CABARET**

Les plombiers chauffagistes considèrent parfois qu'ils peuvent se contenter d'une assurance en responsabilité civile professionnelle (RC pro) car leur activité n'a pas d'impact sur la solidité ou la destination de l'ouvrage. Ce raisonnement permet d'évacuer le sujet de l'assurance décennale, en optant pour une couverture minimale... qui s'avérera, à coup sûr, inadaptée à la réalité du métier et peut engager la responsabilité pénale du professionnel.

Il y a soudure ratée et soudure ratée

« Ne pas être couvert par une assurance décennale, c'est prendre un risque majeur », prévient Alexandre Kulnicz directeur Technique IARD SMABTP. Concrètement, si un dégât des eaux survient plusieurs années après la fin du chantier à cause d'une soudure défectueuse, vous êtes présumé responsable et la réparation pourra être à votre charge. Sur une maison individuelle, cela peut parfois être absorbé par vos fonds propres. Sur un hôpital ou tout ouvrage d'envergure, même si le montant de votre marché est modeste, un sinistre peut se chiffrer en plusieurs millions d'euros. Sans assurance, ce type d'événement peut entraîner la liquidation pure et simple de votre entreprise. Sans parler des conséquences psychologiques de ce genre de situation. « Même si, finalement, vous n'êtes pas responsable, vous aurez dû vous battre seul et long-

temps, à grands frais d'expertise et d'avocats, pour le faire reconnaître », poursuit l'assureur. Pour le professionnel, maintenir son entreprise à flot dans ces conditions relève de l'exploit véritable.

Trop chère l'assurance ?

Être bien protégé n'est pourtant pas forcément plus onéreux que l'être mal. Et toujours moins cher que de ne pas être assuré du tout en cas de sinistre... La tarification des assurances est établie à partir de la connaissance statistique d'une quarantaine d'années de sinistres. « La cotisation d'une décennale sert à couvrir les sinistres qui surviendront 10 ans après la livraison du chantier. Elle est donc nécessairement plus élevée que celle d'une RC pro, mais elle est calibrée sur la réalité de votre activité et constitue donc le prix juste », explique Michel Bailleul, directeur des opérations d'assurance de l'Auxiliaire BTP.

« Les entreprises qui se trouvent en difficulté lors des sinistres sont généralement celles qui ont mal assuré leurs activités. »

ÉRIC BOUARD, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ASSURANCES DE L'UMGCCP



« Avec les contrats "tous fondements juridiques" vous êtes protégés dans toutes les situations, quelles que soient les évolutions de la jurisprudence. »

ALEXANDRE KULNICZ, DIRECTEUR TECHNIQUE IARD, SMABTP

RC PRO OU RC DÉCENNALE : QUELLE DIFFÉRENCE ?

La RC Pro couvre les dommages causés à des tiers (clients, fournisseurs) dans le cadre de l'activité, comme une fuite d'eau endommageant les aménagements ou le mobilier au sein d'un bâtiment.



La RC décennale couvre, pendant 10 ans après la réception des travaux, les sinistres qui compromettent la solidité de l'ouvrage ou le rendent impropre à sa destination. Cela concerne par exemple des canalisations encastrées qui fuient ou un système de chauffage central ou de climatisation défaillant.

« Quand votre activité vous expose modérément aux risques couverts par la garantie décennale, celle-ci n'est pas forcément onéreuse. »



MICHEL BAILEUL, DIRECTEUR DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE DE L'AUXILIAIRE BTP

L'analyse poussée de l'activité de chaque professionnel par et avec un conseiller spécialisé rend possible une protection adaptée au juste prix. « La remise à plat des contrats d'assurance permet d'arrêter de payer pour des garanties inutiles et d'être couvert pour son risque réel. Une tarification basée sur cette vision objective de la réalité peut s'avérer compétitive », indique Éric Bouvard, lui-même PG et président de la commission assurances de l'UMGCCP. C'est même généralement à l'avantage des professionnels formés et qualifiés, comme le sont les PG, auxquels les assureurs associent un risque moins élevé.

Ne pas oublier le risque juridique

Pour les professionnels, le risque vient aussi de certaines clauses de marché. Dans le cadre des relations avec les maîtres d'ouvrage ou en sous-traitance avec des donneurs d'ordre, il faut savoir à quoi signer vous engage. « Certains cahiers des charges obligent à assumer des risques qui ne sont pas automatiquement couverts par le contrat standard. Vous pouvez aussi vous retrouver, dans le cadre de groupements solidaires ou non, à devoir assumer la défaillance d'un co-traitant ou d'un sous-traitant mal assuré », alerte Michel Bailleul. Le regard sur ces projets d'un assureur spécialisé peut alors s'avérer particulièrement utile. ●

À LA LOUPE

1 Privilégiez les contrats d'assurance « tous fondements juridiques » qui permettent à l'assureur d'activer la RC Pro ou la décennale, en fonction du sinistre.

2 Faites le bilan chaque année de la couverture de vos activités qui ont pu évoluer pour ajuster le tarif et continuer à bénéficier de la meilleure couverture au juste prix.

3 Demandez à votre assureur d'étudier les cahiers des charges avant de les signer pour vérifier qu'ils n'étendent pas vos responsabilités au-delà de votre couverture d'assurance.



POMPE À CHALEUR HYBRIDE

**Le gaz et l'électricité,
c'est comme
le ketchup et la mayo.**

**Pourquoi choisir quand
on peut combiner ?**

En associant gaz et électricité, la **PAC hybride** permet un chauffage plus performant⁽¹⁾ qui contribue à la décarbonation⁽²⁾ de la France.



#JustDecarb



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

GRDF

Quel que soit votre fournisseur.

(1) Amélioration de l'étiquette BPE, après remplacement d'une chaudière d'ancienne génération, dans la plupart des cas, d'une classe pour le THPE et de deux classes pour la PAC hybride. Calculs de GRDF sur la base de la méthode SCI-GPE 2021. (2) Les perspectives gaz des opérateurs du réseau démontrent qu'il est possible d'avoir une part de 30 % de gaz vert dans la consommation de gaz en 2030, via un effet croisé de la hausse de la production de gaz vert et une baisse des consommations de gaz liée aux effets de socle et d'efficacité énergétique. Source : Perspectives gaz 2024 - grdf.fr/publications-principales/publications.